



DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE ET INNOVATION

Rapport sur l'état des Alpes

**CONVENTION ALPINE
Signaux alpins – Édition spéciale 3**

RÉSUMÉ

IMPRESSUM

Éditeur:

Secrétariat permanent de la Convention alpine
www.alpconv.org
info@alpconv.org

Siège:

Herzog-Friedrich-Straße 15
A-6020 Innsbruck
Autriche

Bureau:

Viale Druso-Drususallee 1
I-39100 Bolzano-Bozen
Italie

Maquette et impression:

Karo Druck KG (Eppan/Appiano, BZ, Italie)

Traduction: INTRALP

Photo de couverture:

© Hanspeter Schiess

ISBN: 978-88-97500-06-3

© Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2011



DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE ET INNOVATION

Rapport sur l'état des Alpes

CONVENTION ALPINE

Signaux alpins – Édition spéciale n°3

RÉSUMÉ

Ce rapport a été approuvé par la XIe Conférence alpine, qui s'est déroulée à Brdo pri Kranju (Slovénie) le 8 mars 2011. Il a été élaboré par le Secrétariat permanent de la Convention alpine en collaboration avec la Présidence française de la Convention alpine.

Le texte de ce résumé a été rédigé par la Présidence française du groupe d'experts ad hoc, en coordination avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine et avec les membres du groupe d'experts ad hoc.

[Membres du groupe d'experts ad hoc](#)

Présidence

France

Jean Pierre Chomienne, DATAR France, Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

Avec la collaboration de :

Charlotte Penel, CIPRA France, Comité français de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes

Membres

Allemagne

Dr. Florian Ballnus, Bayerisches Staatsministerium für Umwelt und Gesundheit
(Ministère d'État bavarois pour l'environnement et la santé)

Autriche

Elisabeth Süssenbacher, Umweltbundesamt
(Agence pour l'environnement)
Bettina Schwarzl, Umweltbundesamt
(Agence pour l'environnement)

Commission européenne

Lukas Visek, Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural

France

Jean Pierre Chomienne, DATAR France
Charlotte Penel, CIPRA France

Italie

Francesco Tagliaferro, IPLA Istituto per le Piante da Legno e l'Ambiente
(Institut pour le bois et l'environnement)
Luca Cetara, Unità di Coordinamento Convenzione delle Alpi-IMA, EURAC Bolzano
(EURAC research, Bolzano/Bozen)
Andrea Bianchini, Unità di Coordinamento Convenzione delle Alpi-IMA, EURAC Bolzano
(EURAC research, Bolzano/Bozen)

Liechtenstein

Michael Fasel, Amt für Wald, Natur und Landschaft
(Office des forêts, de la nature et du paysage)

Slovénie

Blanka Bartol, Ministrstvo za okolje in prostor, Direktorat za prostor
(Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, direction de l'aménagement du territoire)

Suisse

Jonas Schmid, ARE Bundesamt für Raumentwicklung
(Office fédéral du développement territorial ARE)

[Observateurs qui ont participé à la rédaction du rapport](#)

AEM, Association Européenne des Elus de Montagne, *Nicolas Evrard*

Euromontana, *Thomas Egger*

ISCAR, Comité scientifique international sur la recherche alpine, *Jean-Jacques Brun*

[Points focaux de la Convention alpine](#)

Allemagne

Silvia Reppé, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit
(Ministère fédéral pour l'environnement, la protection de la nature et de la sécurité nucléaire)
Dr. Peter Eggensberger, Bayerisches Staatsministerium für Umwelt und Gesundheit
(Ministère d'État bavarois pour l'environnement et la santé)

Autriche

Ewald Galle, Lebensministerium
(Ministère de l'environnement)

France

Marie-Joëlle Couturier, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Italie

Paolo Angelini, Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare
(Ministère de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer)

Liechtenstein

Felix Näscher, Amt für Wald, Natur und Landschaft
(Office des forêts, de la nature et du paysage)

Monaco

Patrick Van Klaveren, Ministère d'Etat, Délégué Permanent auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire

Slovénie

Tanja Bogataj, Ministrstvo za okolje in prostor
(Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire)

Suisse

Silvia Jost, ARE Bundesamt für Raumentwicklung
(Office fédéral du développement territorial ARE)

[Secrétariat permanent de la Convention alpine](#)

Marco Onida, Secrétaire-général
Regula Imhof, Secrétaire-générale adjointe (coordinatrice du rapport RSA3)
Marcella Macaluso
Barbara Polajnar

[Institutions qui ont contribué à la rédaction du rapport](#)

Les données utilisées pour la rédaction de ce Rapport ainsi que les bonnes pratiques, les études de cas et les exemples ont été fournis par des institutions publiques et privées. Nos remerciements vont tout particulièrement à :

[Institution internationale](#)

EEA, Agence européenne pour l'environnement

[Institutions nationales](#)

Allemagne

Bayerisches Staatsministerium für Arbeit und Sozialordnung, Familie und Frauen
(Ministère d'État bavarois pour le travail et les affaires sociales, la famille et les femmes)
Bayerisches Staatsministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten
(Ministère d'État bavarois pour l'alimentation, l'agriculture et les forêts)
Bayerisches Staatsministerium des Innern
(Ministère d'État bavarois de l'intérieur)

Bayerisches Staatsministerium für Unterricht und Kultus
(Ministère d'État bavarois pour l'éducation et les cultes)
Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie
(Ministère d'État bavarois pour l'économie, les infrastructures, les transports et les technologies)

Autriche

Lebensministerium – Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft
(Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau)
Bundesanstalt für Bergbauernfragen
(Institut fédéral pour les zones de montagnes les moins favorisées)
Umweltbundesamt
(Agence pour l'environnement, départements de la „qualité de l'air et de l'énergie“, „des eaux de surface“, „de l'évaluation des impacts environnementaux et du changement climatique“, „de la biodiversité et de la protection de la nature“)

France

ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADRETS, Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services
Cemagref, l'institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement
Chambre de commerce et d'industrie de Haute Savoie
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Commission permanente des ressources naturelles
Suaci Alpes du Nord – GIS Alpes-Jura

Italie

EURAC Research
IPLA, Istituto per le Piante da Legno e l'Ambiente
(Institut pour le bois et l'environnement)
Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare
(Ministère de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer)

Liechtenstein

Liechtenstein Tourismus
(Liechtenstein tourisme)
Resort environment, spatial planning, agriculture and forestry

Slovénie

Ministrstvo za gospodarstvo, Direktorat za podjetništvo in konkurenčnost, Direktorat za turizem, Direktorat za energijo
(Ministère de l'économie, Direction pour l'entreprenariat et la compétitivité, Direction du tourisme, Direction de l'énergie)
Ministrstvo za kmetijstvo, gozdarstvo in prehrano
(Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation)
Ministrstvo za okolje in prostor, Direktorat za prostor
(Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Direction aménagement du territoire)
Služba Vlade RS za lokalno samoupravo in regionalni razvoj
(Département gouvernemental pour les gouvernements locaux autonomes et la politique régionale)
Statistični urad Republike Slovenije
(Bureau statistique de la République de Slovénie)
Univerza v Ljubljani, Filozofska fakulteta, Oddelek za geografijo
(Université de Ljubljana, Faculté des Arts, département de géographie)
Univerza v Ljubljani, Biotehniška fakulteta, Oddelek za agronomijo
(Université de Ljubljana, Faculté biotechnique, département d'agronomie)
Univerza v Ljubljani, Fakulteta za gradbeništvo in geodezijo
(Université de Ljubljana, Faculté d'ingénierie civile et géodésique)

Suisse

Bundesamt für Energie
(Office fédéral de l'énergie)
Bundesamt für Landwirtschaft
(Office fédéral de l'agriculture)
Bundesamt für Raumentwicklung
(Office fédéral pour l'aménagement du territoire)
Bundesamt für Statistik
(Office fédéral de la statistique)
Bundesamt für Umwelt
(Office fédéral de l'environnement)
Staatssekretariat für Wirtschaft
(Secrétariat d'Etat pour l'économie)

TABLE DES MATIÈRES

Glossaire	6
Avant-propos	7
Introduction	9
A Développement rural durable et innovation dans les Alpes	12
B Les montagnes comme espaces stratégiques en Europe – la diversité et la spécificité territoriales vues en fonction du développement durable	16
B.1 Mise en place de politiques de développement rural	16
B.2 Les Alpes : un territoire soumis à différentes stratégies de gouvernance	18
C Les ressorts du développement dans les Alpes	24
C.1 Tendances socioéconomiques	24
C.2 Interrelations entre zones urbaines et zones rurales	29
C.3 Changement climatique et gestion de l'énergie	33
D L'état du développement rural : ressources humaines et naturelles des Alpes et gestion de l'énergie	37
D.1 Les Alpes : un territoire connu pour ses richesses naturelles	37
D.2 Les caractéristiques des ressources humaines	39
D.3 La gestion de l'énergie dans les Alpes	42
E Stratégies de développement rural	44
F Développement rural : les principaux défis	47
F.1 Coordination des politiques publiques dans la région alpine et émergence de nouveaux types de gouvernance territoriale	47
F.2 Amélioration des rapports fonctionnels entre les zones de montagne et les centres urbains	48
F.3 Mobilisation de la recherche in matière d'innovation en zone de montagne	49
F.4 Renforcement des activités économiques spécifiques aux Alpes	50
F.5 Mise en réseau des expériences de développement durable dans les Alpes	50
F.6 Promotion de l'économie d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables	51
Bibliographie et liens internet	52
Appendice	53

LISTE DES CARTES

Carte 1 : les métropoles et leurs agglomérations dans l'arc alpin	10
Carte 2 : périmètre de la Convention alpine	18
Carte 3 : l'espace alpin	19
Carte 4 : l'Europe sud-orientale	19
Carte 5 : l'Europe centrale	19
Carte 6 : l'Europe nord-occidentale	20
Carte 7 : la région méditerranéenne	20
Carte 8 : la position exceptionnelle des Alpes en fonction de leurs rapports avec les zones environnantes	20
Carte 9 : agglomérations alpines et aires métropolitaines périalpines	21
Carte 10 : rapport de dépendance personnes âgées/jeunes	24
Carte 11 : croissance démographique totale entre les deux derniers recensements	25
Carte 12 : centres du marché de l'emploi et temps de déplacement domicile-travail (mn)	26
Carte 13 : situation de l'emploi dans le secteur primaire, année 2000	27
Carte 14 : situation de l'emploi dans le secteur secondaire, année 2000	27
Carte 15 : situation de l'emploi dans le secteur tertiaire, année 2000	28
Carte 16 : modifications des zones agricoles exploitées	28
Carte 17 : régions connaissant un développement similaire	29
Carte 18 : développement des bassins d'emploi	30
Carte 19 : l'intensité du tourisme dans les communes alpines	31
Carte 20 : demande de sol	31
Carte 21 : zones de végétation	38
Carte 22 : densité de population par zone de peuplement disponible	40
Carte 23 : groupes linguistiques présents dans le territoire couvert par la Convention alpine	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : politiques de développement rural dans les pays alpins : organisation des différents niveaux administratifs	22
Tableau 2 : services fournis par les zones de montagne aux autres territoires	37
Tableau 3 : panorama des types de communes et structure de la population (la disponibilité des années de référence va de 1987 à 2004)	40

GLOSSAIRE

Dans le cadre du RSA3, les experts se sont accordés sur les définitions suivantes :

- **Zone de montagne alpine** : zone délimitée par le périmètre de la Convention alpine.
 - **Zone rurale** : l'aire totale d'un territoire délimité par le périmètre de la Convention alpine, moins les agglomérations urbaines de plus de 125.000 habitants telles que Bolzano, Trente, Salzbourg, Rosenheim, Innsbruck, Lucerne, Annecy, Chambéry et Grenoble.
 - Le **développement rural durable** est généralement reconnu comme le produit des activités humaines qui utilisent les ressources des territoires ruraux pour accroître le bien-être. Un développement peut être considéré comme durable lorsqu'il répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
Le développement rural constitue l'outil clé pour encourager la diversification et l'innovation dans les zones rurales. Il se fixe différents objectifs : renverser les processus de dépeuplement; stimuler l'emploi et l'égalité des chances; satisfaire les exigences croissantes en matière d'amélioration de la qualité, santé, sécurité, développement personnel, loisirs; améliorer la qualité de vie des populations alpines.
 - L'**innovation** est la production, l'assimilation et l'exploitation réussies de la nouveauté dans les sphères économique et sociale.
En termes de développement rural, l'innovation territoriale doit être considérée au même titre que les piliers du développement durable, la réorganisation et le partage des territoires, et que les réseaux d'acteurs et de communication qui sous-tendent la compétitivité territoriale, l'attractivité et un développement économique solide.
 - Les **ressources naturelles** sont des ressources disponibles dans l'environnement naturel, mais en quantités limitées, et pouvant de ce fait être assimilées à des ressources économiques. Il s'agit généralement de produits disponibles à l'état naturel et pouvant être vendus sur le marché, tels que le charbon, le cuivre, le pétrole brut, le zinc, etc. Un prix reconnaissable et variable est normalement attribué à ce genre de ressources, par le biais d'un mécanisme basé sur les courbes de l'offre et de la demande. L'air pur, l'eau courante, les forêts, le paysage, la chaleur solaire, le climat, etc., sont souvent considérés comme des ressources environnementales. Elles ne sont généralement pas négociées sur les marchés et, en termes de valeur, souvent sous-estimées par les citoyens comme par les décideurs.
 - Les **ressources humaines** sont généralement considérées comme produisant indirectement de la valeur économique. Elles ont été développées au fil du temps et peuvent être vues comme l'héritage d'un territoire donné. Pour autant qu'un héritage soit habituellement formé de biens matériels, la valeur de ces atouts n'en dépend pas moins en grande partie de l'intervention, de la culture et de la perception humaine.
 - Les **ressources en énergie renouvelable** sont des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, « houlomotrice », marémotrice, hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, biomasse, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz) (telles que visées à la Directive UE 2001/77/EC[22]). et se renouvellent continuellement au travers de processus naturels, et ce à un rythme spécifique qui permet aux réserves de se conserver au fil du temps. Cela implique que l'épuisement des sources d'énergie renouvelables ne rentre pas dans le cadre d'un futur prévisible.
-

AVANT-PROPOS

Au travers de ce rapport, la Convention alpine souhaite attirer l'attention sur le potentiel de développement que recèlent les Alpes, tant pour les habitants du territoire que pour l'ensemble de l'Europe. Au-delà des ressources naturelles, la population constitue elle-même l'une des principales sources de développement des Alpes. S'appuyant sur une approche créative et innovante, elle a su s'adapter aux caractéristiques du territoire alpin, a appris à tirer profit des atouts qu'il présente et à créer de nouvelles opportunités et, dans le même temps, à maintenir les Alpes dans une relation dynamique avec un arrière-pays plus vaste, sans les renfermer dans leurs propres limites.

Nous aimerions créer pour les Alpes une « image de marque » reconnaissable. Actuellement connues pour leur tourisme d'hiver, les Alpes devraient en fait donner toute l'année l'image d'un développement durable et d'une qualité de vie typiques des régions de montagne.

Le Rapport sur l'état des Alpes propose quelques réponses quant à la manière de surmonter les problèmes relevés et de mieux tirer profit du potentiel de développement de l'arc alpin en fonction également de son hinterland naturel; il avance également quelques propositions sur les actions à entreprendre qui, nous l'espérons, se fraieront un chemin au niveau politique.

*Blanka Bartol
Présidence slovène de la Convention alpine*

Les Alpes ne sont pas seulement des espaces naturels d'une grande beauté, mais une réalité complexe au sein de laquelle vivent 14 millions de personnes. La population alpine vit pour les deux tiers dans des villes de petites et moyennes dimensions, pour un tiers dans des zones rurales. L'industrie, l'agriculture et les services y cohabitent et caractérisent les opportunités de développement. Le développement rural durable des Alpes est tributaire de cette complexité et des multiples défis qui se présentent sous différentes formes selon les situations locales et régionales. Pour autant, il est possible de cerner quelques aspects communs à tout l'arc alpin, par exemple l'interdépendance fonctionnelle zones rurales/zones urbaines et le changement démographique.

La région alpine est un « espace de vie en changement ». Il est intéressant de noter que l'adaptation, la coopération et la capacité de voir au-delà des frontières habituelles sont, certes, nécessaires aux populations demeurant dans les Alpes, mais qu'elles l'ont été tout autant pour les experts qui ont rédigé ce rapport : un sujet tel que « Développement rural durable et innovation » entrecoupe en effet tous les secteurs, administratif, politique et économique, sans oublier qu'il a également fallu prendre en compte les thèmes de l'énergie et du changement climatique.

Le Secrétariat permanent de la Convention alpine souhaite par conséquent remercier de leurs efforts et de leur précieuse contribution tous les experts et représentants des parties contractantes et les observateurs de la Convention alpine. Un remerciement spécial s'adresse à la Présidence et aux membres du groupe d'experts ad hoc créé pour produire ce rapport.

*Marco Onida, Secrétaire général de la Convention alpine
Regula Imhof, Secrétaire générale adjointe de la Convention alpine,
responsable du système d'observation et d'information des Alpes*

Le mandat confié par les ministres au groupe de travail que j'ai eu le plaisir d'animer portait sur la contribution de l'innovation au développement des territoires de montagne.

Très vite, les analyses des experts ont mené à considérer que, plus que dans les innovations technologiques, c'est dans la forme d'organisation des acteurs territoriaux que réside la source principale d'innovation en zone de montagne. S'est alors posée la question de savoir comment aborder ces types d'innovation.

Notre réflexion s'est articulée autour de thèmes (agriculture, énergie, tourisme) pouvant représenter un vaste champ d'action en termes d'innovation dans nos régions de montagne, ainsi qu'en termes d'optimisation de leur potentiel humain.

Pour finir, nous avons confronté nos réflexions avec celles des acteurs locaux (élus, représentants du monde économique et associatif...) lors de l'atelier qui s'est tenu le 21 septembre 2010 à l'Argentière-la-Bessée, qui associait les services de la Commission UE et a rassemblé plus de 100 participants.

Je souhaite remercier ici les membres du groupe de travail et les parties contractantes pour la qualité de leur collaboration sur des points d'importance majeure.

Jean-Pierre Chomienne

*Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (France),
président du groupe de travail du troisième Rapport sur l'état des Alpes*

INTRODUCTION

C'est en mars 2009, à Évian, lors de la Xème Conférence alpine de la Convention alpine, que nous a été confiée la tâche de rédiger le présent rapport. A l'époque, il était également demandé que le rapport comprenne une partie spécifiquement axée sur l'énergie. Tous les membres de la Convention ont appelé des experts à travailler dans un groupe ad hoc, présidé par la France. Il a été établi que le « développement rural durable » et l'« innovation » seraient les thèmes centraux du rapport, dont le but est de fournir une base solide de réflexion sur la question du développement rural dans les Alpes et sur les exigences et les mesures politiques qui s'y rattachent.

La Convention alpine est un traité-cadre multilatéral, qui a été souscrit en 1991 par les huit pays de l'arc alpin et par l'Union européenne. Ses objectifs principaux sont le développement durable du territoire alpin et la sauvegarde des intérêts des personnes qui y résident, ce qui comporte, dans une mesure aussi large que possible, une prise en compte des dimensions environnementale, sociale et économique et un effort d'amélioration de la qualité de vie dans les Alpes. Pour atteindre ces objectifs, la convention-cadre a progressivement mis en place 8 protocoles thématiques, dont les différents articles se penchent, tantôt directement, tantôt indirectement, sur les problématiques du développement durable, de l'énergie et de l'innovation.

Le développement rural a été défini comme « le produit des activités humaines qui utilisent les ressources des territoires ruraux pour augmenter le bien-être » (Errington, 2003); il constitue l'outil clé pour encourager la diversification et l'innovation dans les zones rurales. Parmi ses objectifs : inverser les processus de dépeuplement, stimuler l'emploi et l'égalité des chances, satisfaire les exigences croissantes en matière de qualité, de santé, de développement personnel et de loisir et, pour finir, améliorer la qualité de vie des populations alpines. Le développement rural durable peut être mis en place au travers de différents moyens et instruments, par exemple en fournissant aux populations locales

des formations techniques et professionnelles et en améliorant l'accès à l'information, aux ressources et aux technologies innovantes.

Les actions se rapportant au développement rural concernent principalement le développement économique et social, englobant le tourisme, la production et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le développement rural touche différents secteurs, tels que le tourisme, l'agriculture, la sylviculture et l'énergie. Aussi est-il important de reconnaître les dimensions multifonctionnelles de l'agriculture, de la sylviculture et du tourisme, qui sont généralement les secteurs économiques clés associés aux régions de montagne. La démarche en faveur du développement rural durable prévoit également d'impliquer différents niveaux de gouvernance et les acteurs locaux, ainsi que de promouvoir l'utilisation durable des ressources et atouts locaux, facteurs essentiels de la compétitivité. Une autre caractéristique clé du développement rural durable consiste à s'appuyer davantage sur l'investissement que sur les subventions.

En prenant acte de ces différents éléments, le groupe de travail chargé du « Troisième Rapport sur l'état des Alpes » s'aligne sur le nouveau paradigme rural défini par l'OCDE en 2006.

Une définition concise décrit l'innovation comme « la production, l'assimilation et l'exploitation réussies de la nouveauté dans les sphères économique et sociale ». En termes de développement rural, l'innovation territoriale joue un rôle clé : elle doit être prise en compte au même titre que les piliers du développement durable, la réorganisation et le partage des territoires, et que les réseaux d'acteurs et de communication qui sous-tendent la compétitivité territoriale, l'attractivité et un développement économique solide.

Le rapport fournit un panorama des politiques de développement rural à tous les niveaux : local, régional, national et international. Il identifie les « tendances socioéconomiques », « l'innovation » et « le changement climatique » comme étant les ressorts du développement rural durable et décrit les ressources naturelles et humaines sur lesquelles

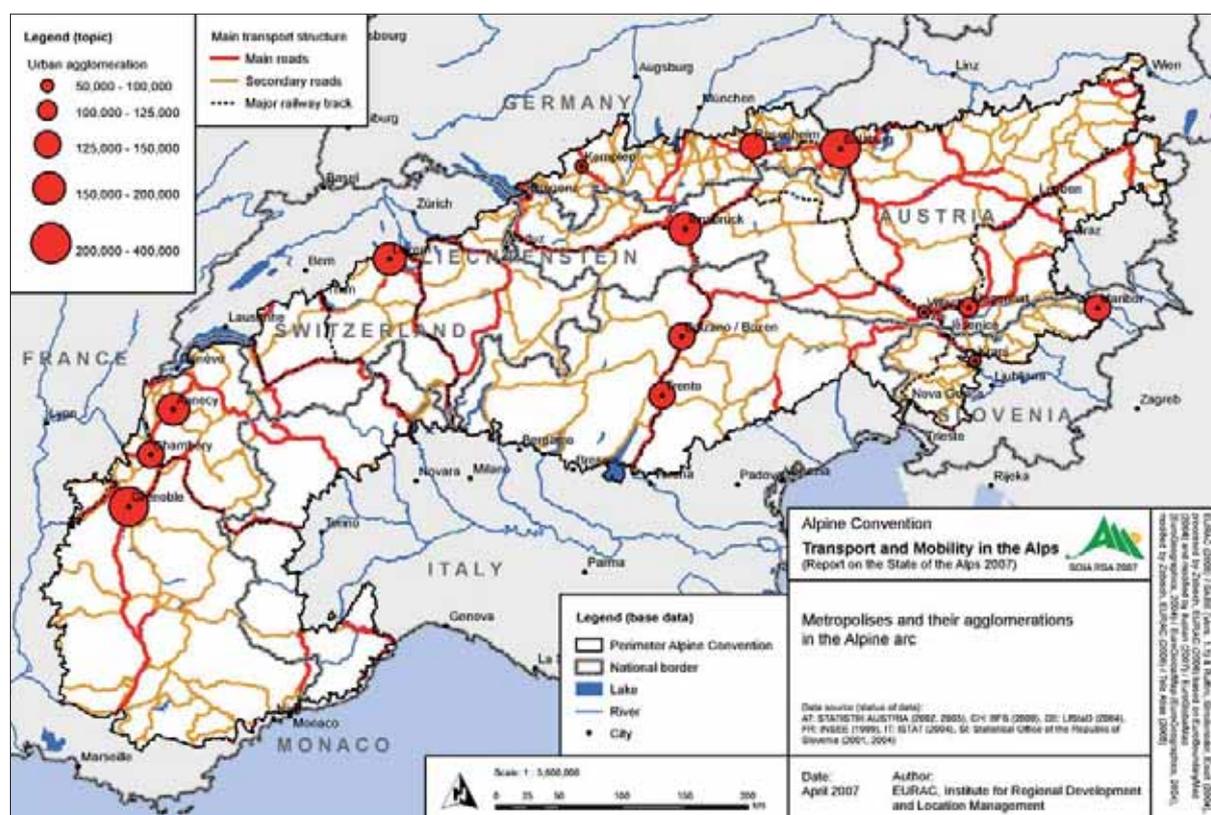
peut s'appuyer le développement alpin. S'y ajoutent des contributions nationales, des cas d'étude et des exemples des meilleures pratiques, qui permettent d'approfondir utilement les enjeux clés relevés par le rapport.

Compte tenu de l'existence, dans les différents pays alpins, de définitions diverses de « développement rural durable », l'on a tenté de trouver une acception commune de ce concept. Une idée a été retenue, qui sous-tend toutes les définitions liées au développement rural dans les différents pays alpins : le « développement rural » concerne la manière de gérer le développement de toutes les zones situées hors des zones urbaines, sans pour autant ignorer la forte interdépendance existant entre les espaces urbaines et ruraux.

Le rapport prend donc généralement en compte le développement des zones rurales dans la mesure où il rentre dans le cadre d'application de

la Convention alpine, ce qui exclut tout d'abord les principales agglomérations urbaines telles que Bolzano, Trente, Salzbourg, Rosenheim, Innsbruck, Lucerne, Annecy, Chambéry et Grenoble (voir carte 1). Toutefois, nous l'avons vu, les zones urbaines et rurales sont fortement interdépendantes, spécialement eu égard aux services qu'elles se fournissent mutuellement, aussi importants pour les unes que pour les autres. Le rapport prend également en compte la manière dont les zones rurales se rapportent aux zones urbaines, dans les Alpes et au-delà. Si, plus loin, la « zone de montagne » est définie comme une zone délimitée par le périmètre de la Convention alpine (Les membres de la Convention alpine définissent le périmètre de leur territoire selon des critères administratifs, fonctionnels et géomorphiques), les relations fonctionnelles avec les zones environnantes n'en seront pas moins prises en compte, car elles entrent en jeu dans la compréhension du développement rural.

Carte 1 : les métropoles et leurs agglomérations dans l'arc alpin



Convention alpine, Premier Rapport sur l'état des Alpes « Transport et mobilité dans les Alpes », Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2007

S'appuyant sur un contrôle de l'état du développement dans les régions analysées, le rapport se fixe de fournir des recommandations en vue d'une stratégie de développement rural durable dans les Alpes susceptible d'intégrer les objectifs et mesures énoncés dans les protocoles thématiques de la Convention alpine.

Dans sa partie finale, le rapport expose des perspectives et conclusions en matière de dévelop-

pement rural dans les Alpes, qui seront prises en considération par la Conférence alpine et les autorités européennes (Commission européenne et Parlement européen).

La présente version est un résumé d'un texte plus long, assorti d'exemples des bonnes pratiques et de données, qui est disponible en anglais sur le site web de la Convention alpine.

Conclusion 1 :

les Alpes connaissent actuellement de nombreux changements (changement climatique, mondialisation, réduction des activités agricoles, vieillissement de la population, fuite des cerveaux, etc.) qui influent sur l'économie et modifient les conditions de vie des zones rurales.

Pour relever ces différents défis, les politiques de développement rural doivent prendre en compte le développement social et environnemental, notamment en promouvant et renforçant les ressources naturelles et humaines de la région.

A DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE ET INNOVATION DANS LES ALPES

La croissance économique durable est de plus en plus liée à la capacité de changement et d'innovation des économies, à tout niveau que ce soit : global, national, régional ou local. Dans la mesure où elle possède ses propres ressources, son propre héritage, la région alpine est en mesure de jouer un rôle de premier plan dans les pays européens et ailleurs, mais il lui faut pour cela déployer un maximum d'efforts afin de créer un environnement susceptible d'encourager l'innovation, la recherche et le développement (R&D). De fait, la promotion de l'innovation est un élément central des programmes nationaux de « réforme de Lisbonne » et une priorité majeure des programmes 2007-2013 de la politique de cohésion. La stratégie Europe 2020 (COM(2010) 2020) prévoit un budget de dépense de 3% du PIB à investir en recherche et développement. Quant à la dépense en R&D et innovation dans le budget UE, elle devrait atteindre 7% en 2013. La communication sur le réexamen du budget (COM(2010) 700) souhaiterait que l'accent soit mis davantage encore sur l'innovation.

S'agissant des zones rurales, l'innovation est fréquemment considérée comme l'un des facteurs clés pour renforcer la compétitivité et pouvant par ailleurs contribuer à une utilisation plus créative des ressources tant naturelles qu'humaines. L'innovation est un thème transversal commun à toutes les activités économiques. La structure économique des zones rurales est principalement formée de petites et moyennes entreprises (PME), qui n'ont généralement pas les moyens de mettre en place un département de R&D. En ce sens, un apport externe est susceptible de donner un coup de fouet au processus d'innovation. Les PME peuvent tirer profit de la coopération entre secteurs public et privé et établissements de R&D, tout en se renforçant au travers de l'innovation organisationnelle et territoriale.

Un autre défi majeur pour les entreprises opérant en zone rurale est l'accès aux établissements de recherche et développement, qui se trouvent

généralement dans des contextes urbains. En ce sens, la situation particulière des zones rurales peut justifier une intervention publique visant à encourager l'innovation.

Il existe de nombreux instruments, à l'échelon national et européen, pour encourager l'innovation. Parmi les programmes pouvant présenter un intérêt particulier pour les zones rurales, mentionnons notamment :

- Les mesures prévues par le second pilier de la PAC, en particulier celles touchant à l'innovation.
- Les mesures de la politique de cohésion, spécialement la coopération territoriale européenne. Entre 2007 et 2013, les outils de la politique de cohésion de l'UE doivent investir 86,4 milliards d'euros (presque 25% du total) en R&D et innovation, en y intégrant des actions et expérimentation innovantes.
- Le septième programme-cadre 2007-2013 (PC7), dont le budget s'élève à 50,5 milliards d'euros et qui comprend quatre volets : (1) la coopération (comprenant, entre autres, la santé, l'alimentation, l'agriculture, la pêche, les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie, l'environnement, les transports et les sciences socioéconomiques); (2) les idées; (3) les personnes et (4) les capacités (y compris le soutien aux PME).
- L'Institut européen d'innovation et de technologie (IEIT), récemment mis en place pour chercher à rattraper le retard européen en matière d'innovation. L'IEIT, qui se fixe de devenir l'un des moteurs de la croissance durable et de la compétitivité de l'UE, cherchera à stimuler une démarche d'innovation de premier plan au niveau mondial et à regrouper les activités européennes d'innovation.
- Le programme « LIFE+ » de la DG Environnement, qui vise à introduire des actions durables et respectueuses de l'environnement, y compris des pratiques agricoles durables. En 2010, 243 millions d'euros ont été dégagés pour cofinancer des projets.

- Le programme « Catalysts for change » de la DG Emploi et affaires sociales, avec ses mesures de soutien à l'innovation au travers du Fonds social européen (FSE).
- La stratégie i2010, qui vise à promouvoir la société de l'information, en se penchant tout particulièrement sur les zones rurales. Avec le plan européen de relance économique, une initiative européenne concernant la bande large a été lancée, dont l'objectif est d'atteindre un taux de couverture de 100% d'ici 2013. Cette initiative européenne est appuyée par les initiatives nationales en matière de large bande.
- Le Regional Innovation Monitor (RIM), outil de suivi de l'innovation régionale, qui a été lancé à l'automne 2010. Il donne un aperçu des mesures de support à l'innovation régionale et fournit un outil de benchmarking permettant de comparer les formes d'innovation régionale; le RIM est une plateforme pour le partage des connaissances et la dissémination des pratiques (plus d'information sur : www.rim-europa.eu).

Comme le montre la liste ci-dessus, il existe de nombreux outils au niveau européen, tandis que d'autres instruments et mesures visant à encourager l'innovation sont disponibles à l'échelon national et régional. Il peut parfois s'avérer difficile

pour les entreprises d'avoir une vue d'ensemble de toutes les mesures existantes et de choisir l'approche la plus appropriée. Les autorités publiques devraient donc déployer des efforts importants pour leur fournir la guidance et l'assistance dont elles ont besoin.

Différentes approches visent à encourager l'innovation dans les zones rurales :

- La création de « grappes » (clusters) d'entreprises opérant dans un domaine spécifique et au sein d'un territoire donné.
- La création de réseaux d'entreprises, que l'on encourage à échanger leurs expériences et à apprendre les unes des autres.
- La promotion de la coopération entre entreprises et établissements de R&D.
- La création facilitée, dans les zones montagneuses, de branches universitaires spécifiques et d'établissements de formation spécialisés, dotés d'une autonomie suffisante pour définir leurs propres programmes et capables de développer des partenariats avec des entreprises et les populations.
- La fourniture des infrastructures (matérielles et logicielles) nécessaires pour permettre aux entreprises d'innover et d'être compétitives (par exemple, accès au très haut débit, capital-risque).

Conclusion 2 :

concernant les zones rurales, l'innovation est considérée par beaucoup comme l'un des facteurs clés capables d'augmenter la compétitivité. Toutefois, les entreprises qui y opèrent ont difficilement accès aux établissements de recherche et développement, qui sont généralement situés en zone urbaine. La situation particulière des zones rurales peut justifier une intervention publique visant à encourager l'innovation.

Conclusion 3 :

les petites et moyennes entreprises peuvent tirer profit de la coopération entre établissements de recherche & développement et secteurs public et privé et se renforcer au travers de l'innovation organisationnelle et territoriale.

Résultats du séminaire « Innovation dans les Alpes » 21 Septembre 2010, l'Argentière-la-Bessée (France)

Approche au processus d'innovation :

- **Refléter la complexité** : l'innovation dans les domaines du tourisme et du développement durable doit généralement intégrer un ensemble d'attentes, de points de vue et de domaines reflétant le contexte et la complexité de la réalité alpine. Cela signifie qu'il faut savoir rapprocher des concepts contradictoires tels que « global et territorial », « consensus et changement social », « risque et faisabilité » et « social, économique et environnemental ».
- **Construire la coopération** : la coopération est un élément qu'il convient de soutenir du début à la fin. La présence de différents acteurs est importante lorsque l'on veut créer l'innovation et la mettre en place avec succès. Qu'ils appartiennent à la population ou aux entreprises locales, qu'il s'agisse d'ouvriers, de financiers, d'institutions sociales, de chercheurs ou d'enseignants, plus la coopération entre eux sera performante, mieux il sera possible de soutenir l'innovation. Chaque spécialiste contribuera en apportant ses connaissances et expériences particulières.
- **Identifier les priorités** : l'innovation n'est pas une « fin » en soi, mais un « moyen » pour répondre à certains besoins et résoudre des problèmes. La valeur globale de l'innovation implique d'autres valeurs telles que l'« autonomie économique », la « solidarité », la « lutte contre le changement climatique », la « démocratie », la « participation », une « approche territoriale » ou une « approche ascendante ». Si la diversité est importante, il ne faut pas oublier que certaines activités peuvent entrer en contradiction les unes avec les autres. Les décisions concernant les priorités devront donc être prises selon les atouts des différentes régions, ce qui signifie que le processus d'établissement des priorités doit, d'une part, être organisé sérieusement et impliquer le grand public et, de l'autre, mener à une démarche d'éducation et de formation des personnes à long terme, pour leur permettre d'analyser et de gérer le changement.
- **Évaluer l'innovation** : mesurer l'impact de l'innovation est important pour développer les différentes politiques et chercher à ajuster les conditions-cadres. L'innovation doit principalement être mesurée en fonction de son impact sur le développement durable, la société et le territoire concernés. Il est important également de vérifier la transférabilité de l'innovation sur la base de valeurs identifiées.
- **Capitaliser sur les expériences réussies** : il existe déjà de nombreux processus d'innovation réussis. Il s'agit de mobiliser les moyens institutionnels et financiers, ainsi que les compétences nécessaires, après quoi les expériences réussies d'innovation peuvent être transférées dans les conditions-cadres et les politiques.

Le rôle des politiques publiques dans le soutien à l'innovation pourrait consister à :

- a) Lancer et maintenir un processus public de grande portée : organisation de processus coopératifs à l'échelon local et régional et acceptation commune du « risque » de ne pas connaître les résultats (le financement ne doit pas dépendre du succès d'un processus innovant).
- b) Garantir le financement de processus innovants et de leurs résultats.
- c) Motiver les communes et les régions à participer à des réseaux et des processus.
- d) Soutenir les approches et meilleures pratiques existantes.
- e) Intégrer efficacement les éléments innovants dans des stratégies régionales et nationales.
- f) Soutenir la création d'avantages économiques locaux et régionaux à partir de stratégies durables.
- g) Augmenter la prise de conscience du public quant à l'importance de l'innovation et aux financements possibles.

Les établissements de recherche et d'éducation jouent souvent un rôle fondamental dans les processus d'innovation; aussi est-il important qu'ils se penchent sur la question de l'innovation en zone de montagne. Il est nécessaire de créer un dialogue constant avec les acteurs des zones de montagne afin de cerner et prendre en compte leurs besoins et leurs idées. Les études et recherche devront viser à la satisfaction de ces besoins. Il serait utile d'établir des formes de partenariat avec des acteurs pour garantir un transfert efficace de savoir-faire et de technologies. La Convention alpine pourrait jouer un rôle proactif dans la définition de sujets de recherche particulièrement pertinents pour l'arc alpin.

Il conviendrait aussi d'encourager les établissements de R&D situés dans la zone alpine à se spécialiser davantage sur l'identification et le traitement de besoins et problèmes locaux et à capitaliser sur des ressources spécifiques susceptibles d'être valorisées au plan économique.

Les acteurs du développement rural ont tout à gagner à faire en sorte que l'innovation augmente leur compétitivité. Ils devraient saisir toutes les opportunités qui se présentent à eux : celles offertes par les systèmes de soutien financier disponibles, en vue de développer l'innovation, et celles offertes par les différents réseaux, y compris les réseaux sociaux et professionnels, en vue d'échanger leurs expériences et de se lancer dans un processus d'apprentissage mutuel.

B LES MONTAGNES COMME ESPACES STRATÉGIQUES EN EUROPE – LA DIVERSITÉ ET LA SPÉCIFICITÉ TERRITORIALES VUES EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En Europe, du fait de leurs atouts naturels et culturels (eau, biodiversité, loisirs et culture locale), les montagnes constituent des zones stratégiques pour les territoires environnants. Elles jouent également un rôle primordial en tant que système d'alerte précoce, fondamental dans la situation actuelle de changement climatique. Aussi devraient-elles être considérées non pas comme des zones « moins avantageées », mais plutôt comme des zones dotées d'un potentiel spécifique exigeant une approche territoriale ciblée et des instruments spécifiques. La manière de percevoir les zones de montagne en Europe a considérablement changé au cours de ces vingt dernières années. Alors qu'autrefois, du fait notamment de l'altitude et autres facteurs naturels associés à des facteurs socioéconomiques, à des déséquilibres spatiaux et au déclin environnemental, elles étaient trop souvent vues comme des régions défavorisées, les choses ont bien changé : malgré la quantité non négligeable d'aides à l'agriculture dont elles bénéficient encore, les zones de montagne sont aujourd'hui perçues comme des régions « dotées d'un potentiel de développement économique ». Toutefois, la pression sur l'écosystème de ces régions a augmenté, provoquant l'apparition de nouveaux risques environnementaux. Les zones de montagne sont également menacées par le trafic routier international. De nouvelles opportunités peuvent par ailleurs se présenter en matière d'infrastructures modernes de télécommunications, qui, bien que longues à installer, principalement en raison des caractéristiques géographiques des zones intéressées, peuvent aider à surmonter une grande partie des problèmes d'accessibilité que celles-ci doivent affronter.

Il est impossible d'appliquer aux territoires de montagne les mêmes règles de marché que pour les zones de plaine. Prenons l'exemple d'un fromage de montagne : sa valeur couvre les qualités intrinsèques du fromage, mais englobe également la contribution de l'agriculture à la qualité du paysa-

ge et d'autres services éco systémiques fournis au travers de sa maintenance, sans oublier la contribution de ce même fromage à l'héritage gastronomique d'une région. Les politiques mises en place devraient donc chercher à compenser les déséquilibres du marché.

B.1 MISE EN PLACE DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Les compétences et responsabilités relatives au développement rural durable sont du ressort de différents niveaux administratifs : si les autorités nationales sont responsables de la coordination, du développement de stratégies et politiques et de l'établissement des conditions-cadres relatives au développement durable, les « régions » (Länder et districts allemands, provinces et districts autrichiens, régions et départements français, cantons suisses, provinces italiennes, conseils régionaux slovènes) sont responsables de la planification territoriale (c'est-à-dire des questions législatives, de la mise en place des politiques, du montant d'autonomie financière, des infrastructures, des services, etc.) ou de la mise en place et de la programmation stratégique (par exemple la Slovénie a 12 conseils régionaux pour 12 régions statistiques; ils ne disposent pas d'un pouvoir législatif, mais sont chargés de la programmation du développement stratégique et de la mise en place des projets). Les municipalités sont chargées du développement local et de la planification spatiale. Etant donné que les différentes zones de montagne couvrent une part importante de l'espace européen et comprennent aussi bien des zones rurales que des zones urbaines, presque tous les instruments juridiques de l'Union européenne, des États et des entités sous-nationales telles que provinces, régions ou Länder, s'appliquent, dans un sens ou dans l'autre, aux zones de montagne. Au niveau européen, l'exigence de se concentrer spécifiquement sur les régions de

montagne figure à l'article 174 du traité de Lisbonne, qui définit la cohésion territoriale. L'un des buts de la stratégie 2020 de l'UE est de faire en sorte que celle-ci devienne une économie solide, durable et inclusive. Dans une démarche visant à améliorer les performances de l'UE en matière de :

- **éducation, recherche/innovation** (création de nouveaux produits/services générateurs de croissance et susceptibles d'aider à affronter les défis sociaux) et **société numérique** (utilisation des technologies de l'information et de la communication);
- construction d'une **économie compétitive à faible émission de carbone** capable de faire un usage efficace et durable des ressources; **protection de l'environnement** et prévention de la perte de biodiversité; capitalisation sur le leadership de l'Europe en matière de développement de **nouvelles technologies** et de méthodes de production **vertes**; introduction de **réseaux électriques bien conçus et efficaces; aménagement de réseaux à l'échelon UE** pour assurer aux entreprises des zones de montagne (spécialement les petites entreprises de production) un atout additionnel en matière de compétitivité; **aides aux consommateurs** en matière de choix écologiques informés;
- augmentation du taux d'emploi européen – **plus d'emplois et des emplois meilleurs**, spécialement pour les femmes, les jeunes et les travailleurs plus âgés; soutien aux personnes de toutes les tranches d'âge pour les aider à anticiper et gérer le changement en **investissant dans les capacités et la formation; modernisation** des marchés de l'emploi et des systèmes de prévoyance sociale; contrôle visant à s'assurer que les **bénéficiaires de la croissance atteignent toutes** les zones de l'UE, les atouts spécifiques des régions de montagne peuvent indiscutablement contribuer à la réalisation de l'objectif recherché

Les régions de montagne ont donc besoin d'approches spécifiques pour répondre à leurs caractéristiques propres. La plupart des pays européens ont mis en place des politiques de montagne. Il

s'agit généralement de politiques de type sectoriel comportant des adaptations spécifiques aux zones montagneuses (Dax, 2008). Par exemple, l'on pourrait ajuster l'échelle d'intervention sur les défis particuliers intéressant les régions de montagne. Un autre élément susceptible d'améliorer l'efficacité pourrait être la mise en place d'une meilleure coordination : d'une part, entre les politiques transversales telles que les politiques de cohésion – Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER); de l'autre, entre les politiques sectorielles. Il serait notamment utile, en ce sens, d'adopter une échelle appropriée de coordination dans le cadre de la PAC (politique agricole commune), en particulier au niveau de ses actions en faveur du développement rural et de la politique de cohésion. A titre d'exemple, certaines initiatives sectorielles portant sur l'élevage de montagne dans des zones « moins avantagées », ainsi que des actions axées sur les forêts de montagne ou sur les énergies renouvelables, les PME, l'environnement et la biodiversité, ont été menées dans le cadre des programmes de coopération territoriale. Ciblées sur l'amélioration de la coopération inter-régionale, transnationale et transfrontalière, elles relèvent de la politique de cohésion 2007-2013 et traitent, directement et indirectement, sur la problématique du développement durable en montagne (Le projet Interact Pro Monte a relevé que, dans l'Union européenne, presque 50% des régions de montagne sont des régions frontalières et que de nombreux massifs utilisent l'initiative Interreg pour leur développement local).

Pour l'arc alpin, l'initiative LEADER (Axe 4 du FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural) et le programme ESPACE ALPIN constituent des éléments de référence. Aussi différents outils ont-ils déjà été mis en place dans le cadre de politiques de développement rural, dont aucun, toutefois, n'est exclusivement et spécifiquement applicable à l'arc alpin. En ce qui concerne les montagnes d'Europe, aucun cadre politique territorialement intégré n'est en mesure de couvrir, seul, toutes les parties pertinentes des politiques transversales et sectorielles.

B.2 LES ALPES : UN TERRITOIRE SOUMIS À DIFFÉRENTES STRATÉGIES DE GOUVERNANCE

Le territoire alpin côtoie différentes zones formant de nombreuses catégories géographiques intermédiaires. Si les Alpes considèrent les territoires environnantes comme leur arrière-pays naturel, les plaines, de leur côté, considèrent les Alpes comme « leur » arrière-pays naturel. Néanmoins, il existe entre elles de fortes interconnexions. Lorsque l'on doit aborder les problèmes d'une zone spécifique, il convient d'adopter une approche fonctionnelle, en cherchant à cerner la zone où les problèmes relevés peuvent être résolus au travers d'un système de gouvernance à niveaux multiples.

La gestion territoriale harmonisée joue un rôle fondamental dans le développement territorial. Il est tout particulièrement important, pour les différents niveaux administratifs et les parties intéressées, de coopérer verticalement et horizontalement lors de la préparation d'objectifs en matière de politiques destinées à des zones spécifiques. Dans le cas des

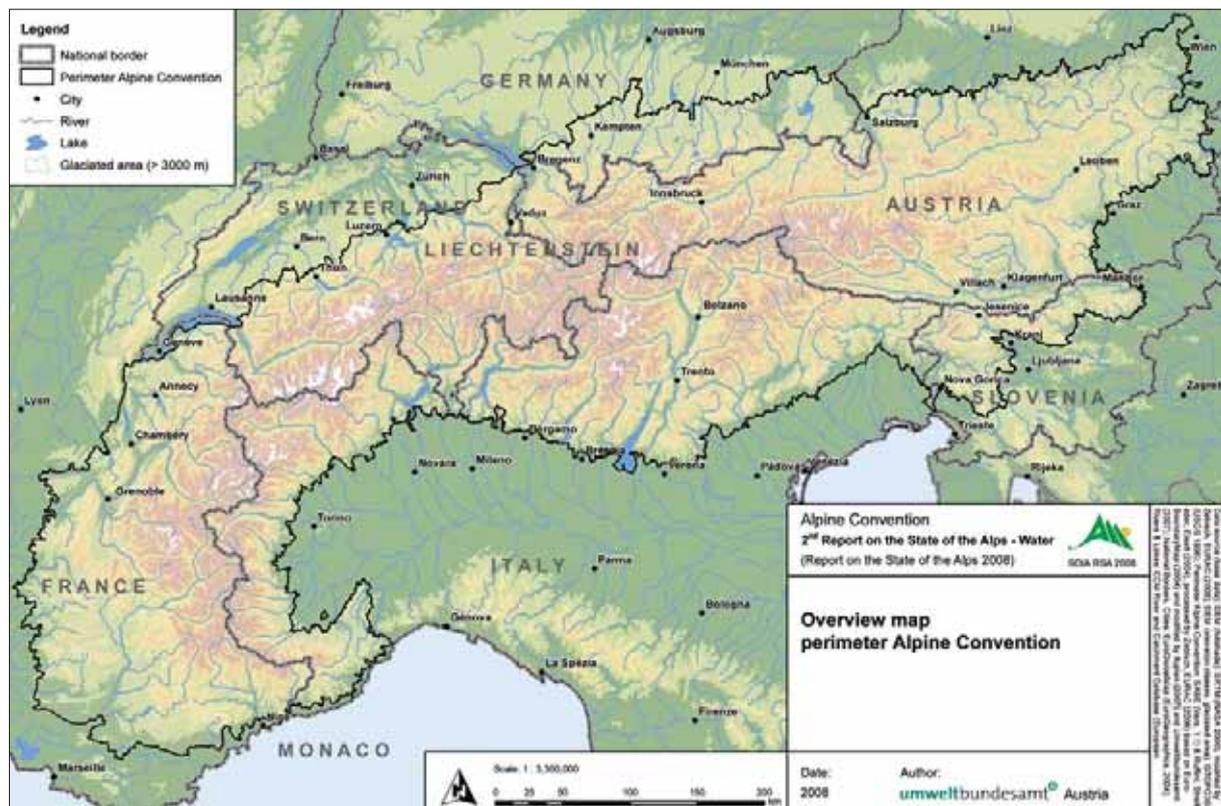
Alpes, l'on relève la présence de différents niveaux de gouvernance : local, régional, national, trans-frontalier et transnational, ce qui permet de disposer d'un grand choix d'options pour traiter les problèmes au niveau approprié de gouvernance.

Les programmes de coopération territoriale sont eux aussi caractérisés par une approche territoriale fonctionnelle. En fait, l'arc alpin figure dans différents programmes de coopération territoriale, dont chacun traite des problèmes similaires, mais dans le cadre de démarches territoriales spécifiques.

Le programme de coopération territoriale espace alpin comprend également les zones urbaines de plaine, étant donné que celles-ci sont fonctionnellement rattachées au territoire alpin. Dans le cas de l'Europe sud-orientale, le territoire alpin forme l'hinterland d'une zone très différente. En ce qui concerne, en revanche, l'Europe centrale, les Alpes (en partie, du moins) appartiennent à un territoire qui s'étend de la Méditerranée à la mer Baltique.

La Convention alpine représente l'une des principales régions de montagne de toute l'Europe; de

Carte 2 : périmètre de la Convention alpine



Carte 3 : l'espace alpin



Carte 4 : l'Europe sud-orientale



Carte 5 : l'Europe centrale



Carte 6 : l'Europe nord-occidentale



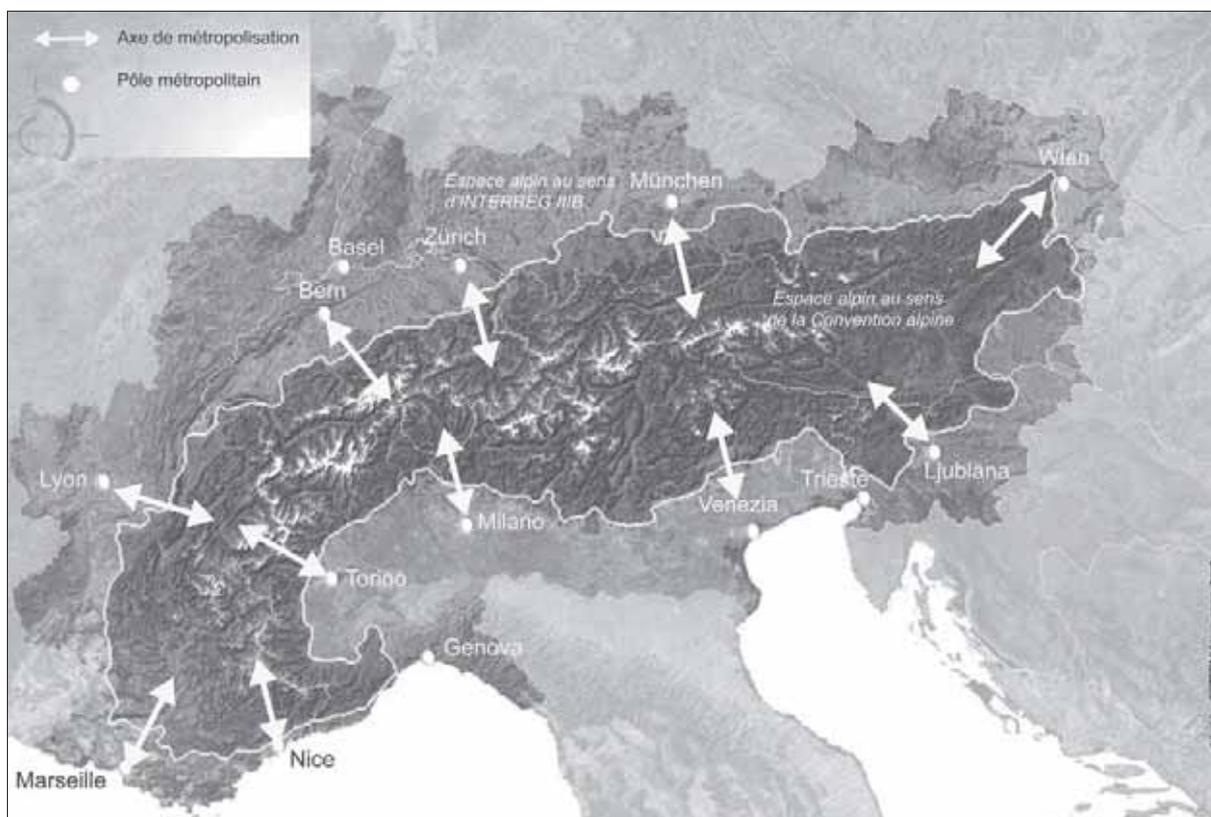
Carte 7 : la région méditerranéenne



Cartes de 3 à 7 : des régions européennes pour des politiques régionales

www.ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/transnational/index_en.htm

Carte 8 : la position exceptionnelle des Alpes en fonction de leurs rapports avec les zones environnantes



Vanier M.; *Revue de Géographie alpine*, Tome 94 Nr. 2, « Visions alpines au service de la coopération transnationale »; pp. 86; 2006

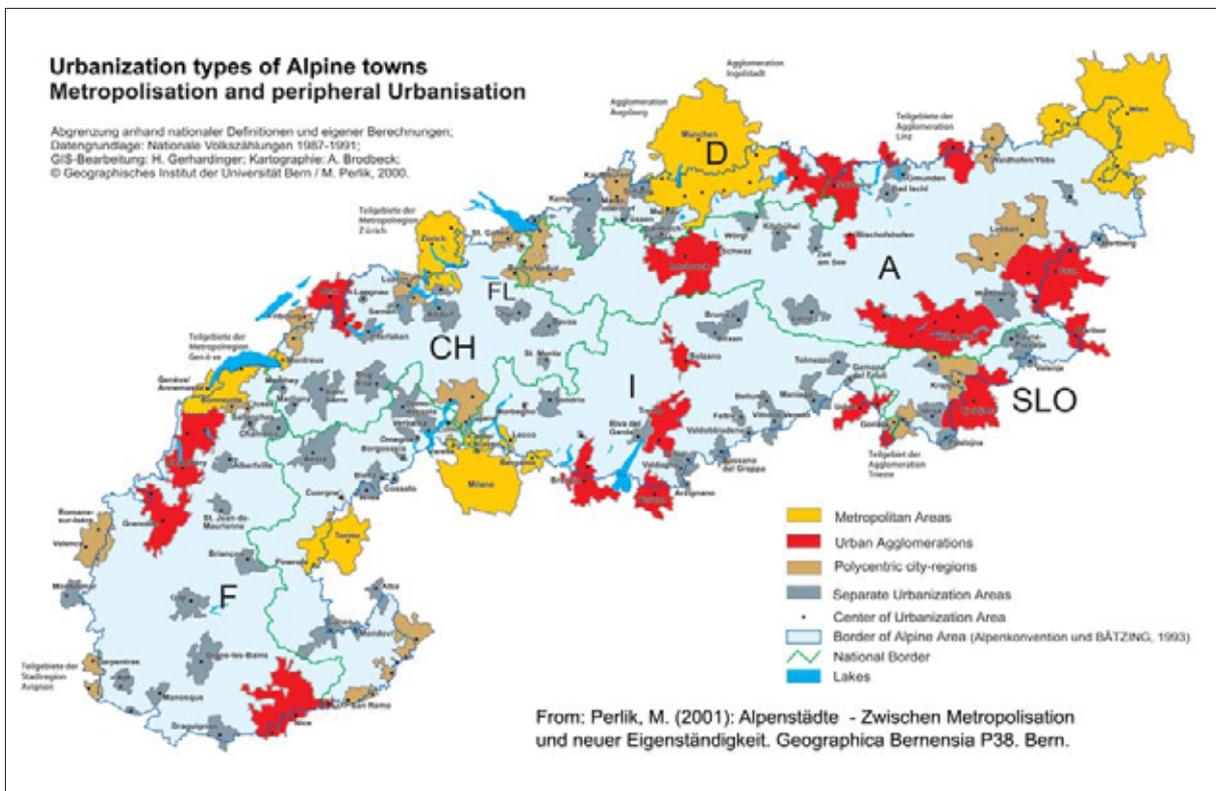
ce fait, elle a l'avantage de fournir une plate-forme et des instruments pour le développement d'un cadre commun, en vue d'une politique alpine capable de dépasser les frontières nationales et de prendre en compte toute une série d'aspects : population, emploi, dynamiques d'entreprise, changement climatique et gouvernance territoriale.

À côté de cette optique territoriale concernant les Alpes, il en est une « fonctionnelle » qui est utilisée dans l'analyse scientifique et pourrait se révéler très attractive en vue d'une future prise en compte et d'un futur développement de l'arc alpin : le travail effectué sur la gouvernance environnementale régionale (www.reg-observatory.org) et l'étude des métropoles et de « leurs » Alpes par le Comité scientifique international de la recherche alpine (IS-CAR) offrent des perspectives tout à fait stimulantes pour l'avenir de la Convention alpine et pour l'arc alpin, dans le cadre des problématiques clés

de la gouvernance à niveaux multiples et des liens entre zones urbaines et zones rurales.

En outre, le 5^{ème} rapport sur la cohésion récemment publié par l'UE se penche lui aussi sur ces problèmes, soulignant que l'arc alpin pourrait participer activement au processus de gouvernance à niveaux multiples. L'exemple de la stratégie de la mer Baltique fournit aux Alpes une première approche intéressante, en suggérant la manière dont les principales politiques de l'UE et nationales pourraient se concentrer sur des objectifs identifiés (tels que l'environnement, le changement climatique, les transports et la compétitivité des PME) et comment renforcer la coordination entre les politiques transversales et sectorielles. Il convient également de noter que des territoires spécifiques pourraient adopter des approches à différentes échelles d'intervention, pour mieux saisir les opportunités spécifiques et renforcer ainsi la solidarité entre zones urbaines et zones rurales.

Carte 9 : agglomérations alpines et aires métropolitaines périalpines



Perlik M.; Alpenstädte – Zwischen Metropolisation und neuer Eigenständigkeit; 2001

Tableau 1 : politiques de développement rural dans les pays alpins : organisation des différents niveaux administratifs

Pays	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional	Niveau local
Autriche	<p>Politique agricole commune (PAC), et notamment son second pilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le FEADER (Fonds européen agricole de développement rural), instrument financier et programme 2007-2013 de développement rural. <p>Zones de l'objectif 2 (nouveau), en particulier les parties axées sur les problèmes des zones rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans de développement rural, conformément au rég. (CE) 1257/1999. - LEADER+ programmes vaste rayon d'action pour les actions innovantes, les activités de ré-seautage et, ce qui est essentiel dans l'optique des perspectives futures, possibilité de s'appuyer sur une structure permettant un certain degré d'expérimentation en matière de mesures. Les programmes LEADER+ sont liés aux plans de développement rural, du fait qu'ils couvrent leur quatrième ligne d'action prioritaire. 	<p>La tâche principale consiste à coordonner les politiques territoriales.</p> <p>Développement et mise en œuvre d'un plan et programme stratégique de développement rural 2007-2013 (RDP) comme schème horizontal.</p> <p>Problèmes de planification dans les domaines du commerce et de l'industrie, des eaux et forêts et des mines. Coordination des politiques territoriales. Les financements et les services d'information sont menés en commun par l'État fédéral, les Länder et les communes.</p>	<p>Les 9 Länder sont dotés d'une autonomie importante pour les matières législatives et la mise en œuvre des politiques, ainsi que d'une certaine autonomie financière. Ils soutiennent les performances régionales des zones rurales : planification spatiale, développement régional, protection de la nature, environnement et héritage culturel, agriculture et sylviculture (dans le cadre national), tourisme et agglomérations, et logement. Les financements et les services d'information sont en commun entre l'État fédéral, les Länder et les communes.</p>	<p>Les « directions régionales » sont chargées de la coopération et du développement régionaux. En outre, de nombreuses communes de montagne se sont engagées dans des réseaux thématiques pour renforcer la collaboration à travers l'arc alpin sur des questions importantes de développement des montagnes. Les communes sont responsables de la planification locale du développement.</p>
France	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de développement rural, conformément au rég. (CE) 1257/1999. - LEADER+ programmes vaste rayon d'action pour les actions innovantes, les activités de ré-seautage et, ce qui est essentiel dans l'optique des perspectives futures, possibilité de s'appuyer sur une structure permettant un certain degré d'expérimentation en matière de mesures. Les programmes LEADER+ sont liés aux plans de développement rural, du fait qu'ils couvrent leur quatrième ligne d'action prioritaire. 	<p>Tâche générale : coordination des politiques territoriales. Le programme de développement rural hexagonal (PDRH) définit le cadre général d'actions et mesures d'après le niveau européen</p>	<p>Les régions sont chargées de la planification spatiale et de la mise en œuvre du développement rural. Le PDRH se divise en 21 DRDR (document régional de développement rural)</p>	<p>Mise en œuvre des actions LEADER. Coordination au niveau intercommunal par le biais de parcs, zones et « départements » régionaux.</p>
Allemagne		<p>Plan stratégique national de développement rural 2007-2013</p>	<p>Programmes opérationnels du Bundesländer. Mise en œuvre des actions LEADER</p>	<p>Une certaine autorité en matière de procédures spéciales de planification (planification de l'usage des sols urbains). Coopération intercommunale au travers des « Regionalplannungsverbände ».</p>
Italie		<p>Plan stratégique national, cadre général dans la ligne de la politique européenne.</p>	<p>21 Plans de Développement rural (pour chaque région et pour les 2 provinces autonomes)</p>	<p>Mise en œuvre des actions LEADER par des groupes d'action Leader. action groups. Coopération intercommunale au travers des « comunità montana ».</p>
Slovénie		<p>2007-2013. Programme de développement rural. Préparation de stratégies, politiques, plans nationaux, programmes et priorités, développement rural compris</p>	<p>12 secteurs de développement mettent en place des plans de développement régional qui forment la base pour des présentations de projets au niveau local.</p>	<p>Planification spatiale et développement politique au niveau local. Le développement rural n'est pas pris en compte de manière spécifiquement distincte dans les politiques.</p>
Liechtenstein		<p>Cadre général de développement + secteurs liés à la nature (forêts, eau, agriculture...)</p>		<p>Principale autorité de planification de l'usage des sols.</p>
Suisse		<p>Cadre général de planification spatiale et de politique régionale. Compétence directe en matière de développement rural dans le domaine de l'agriculture.</p>	<p>Les cantons sont chargés de la planification spatiale et sont également les acteurs clés de la politique régionale au travers de leurs programmes d'application pluriannuels</p>	<p>La politique régionale est mise en place par les régions (niveau intercommunal). La planification spatiale est mise en place par les communes.</p>

Conclusion 4 :

lorsque l'on doit aborder les problèmes d'une zone spécifique, il convient d'adopter une approche fonctionnelle, en cherchant à cerner la zone où les problèmes relevés peuvent être efficacement résolus et soutenus par des niveaux de gouvernance appropriés.

Conclusion 5 :

généralement, le développement rural peut être considéré comme faisant partie d'un concept plus général de développement régional et, dans ce cadre, est influencé par un grand nombre de politiques.

Conclusion 6 :

les Alpes représentent l'une des principales régions de montagne d'Europe. Un cadre territorial a été développé par le biais de la Convention alpine de manière à établir des approches communes, des instruments transnationaux et une coopération régionale alpine dépassant les frontières nationales.

Conclusion 7 :

en Europe, les montagnes constituent des zones stratégiques, en raison de leurs ressources naturelles et humaines et de leur rôle en tant que système d'alerte précoce, important dans la période de changement climatique telle que celle que nous vivons. Aussi devraient-elles être considérées non pas comme des zones « moins avantageées », mais plutôt comme des zones dotées de potentialités spécifiques, exigeant une approche territoriale ciblée et des instruments spécifiques.

C LES RESSORTS DU DÉVELOPPEMENT DANS LES ALPES

Les Alpes connaissent une situation riche d'enjeux et de défis : l'évolution démographique, la compétition économique internationale, l'approvisionnement en énergie, les difficultés d'accès, un bien-être et des infrastructures sociales limités. Tous ces facteurs, réunis, peuvent devenir les ressorts d'une approche intégrée au développement rural.

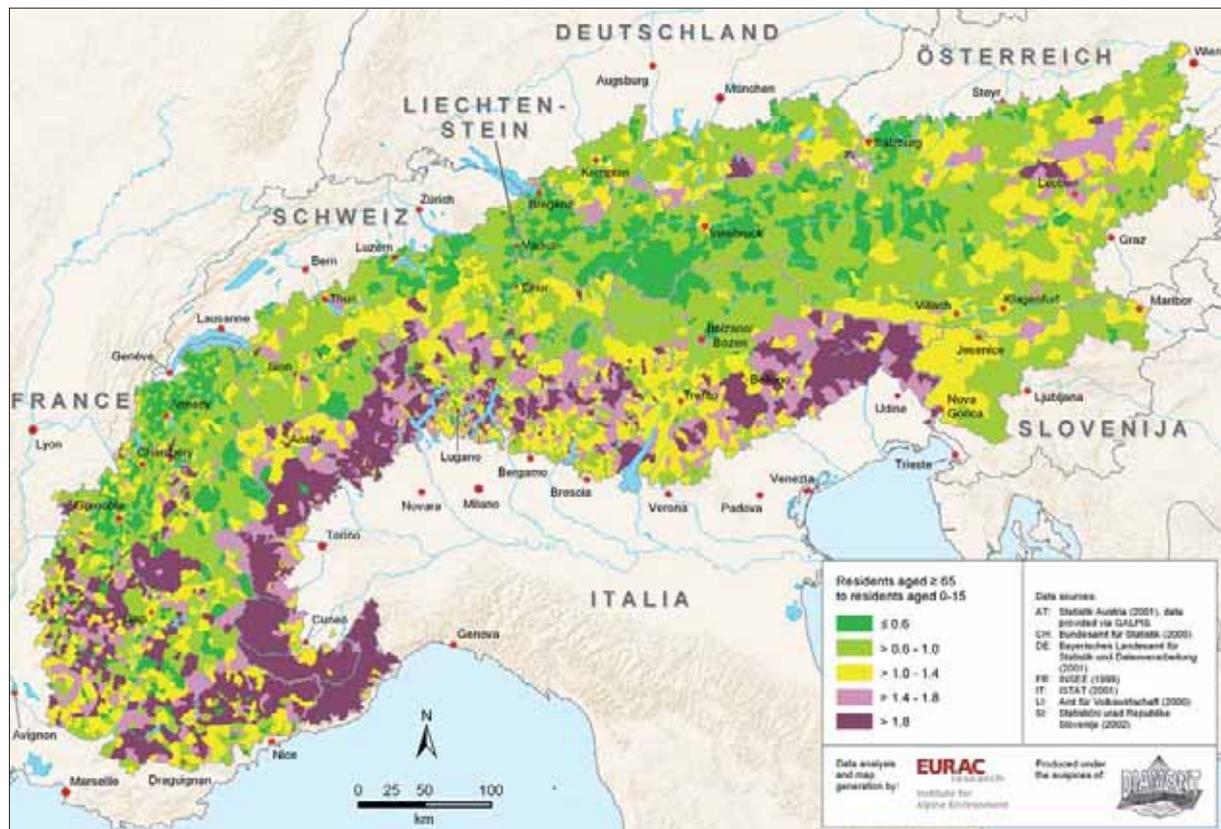
C.1 LES TENDANCES SOCIOÉCONOMIQUES

Entre 1990 et 2000, près de 67% des communes alpines ont enregistré une croissance démographique, tandis que 26% environ ont vu leur population se réduire. Ces zones (montrant soit une augmentation, soit une réduction de la population)

sont proches les unes des autres. En 2000, près d'un tiers de la population vivait dans des centres urbains comptant entre 5.000 et 25.000 habitants. Les changements structurels ont porté à une migration des jeunes vers les villes, où ils peuvent trouver de meilleures possibilités en matière d'éducation et de formation et davantage de possibilités de travail. Parallèlement, plus de 63% des communes alpines sont considérées comme « vieilles » et 41% d'entre elles se trouvent en Italie (Tappeiner, Borsdorf, Tasser, 2008).

Tout comme la diminution de la population, son vieillissement est particulièrement apparent dans les petites communes de moins de 500 habitants et dans les agglomérations urbaines de plus de 25.000 habitants : presque 60% des premières et environ 70% des dernières (et presque 90% des communes de plus de 50.000 habitants) ont un

Carte 10 : rapport de dépendance personnes âgées/jeunes



indice de vieillesse supérieur à 100.

Dans l'ensemble de la région couverte par la Convention alpine, la densité moyenne de la population est de 73 personnes/km² (EUROSTAT 2004); les Alpes sont donc l'une des régions les moins peuplées d'Europe. Il est important de noter que les densités de population observées dans les régions de montagne sont largement imputables à des raisons topographiques. Une grande partie des Alpes est considérée comme ne convenant pas à l'établissement humain, ce qui signifie que la densité moyenne de population dans les zones habitées de façon permanente est de 526 personnes/km², valeur comparable à celle des métropoles situées hors de l'arc alpin.

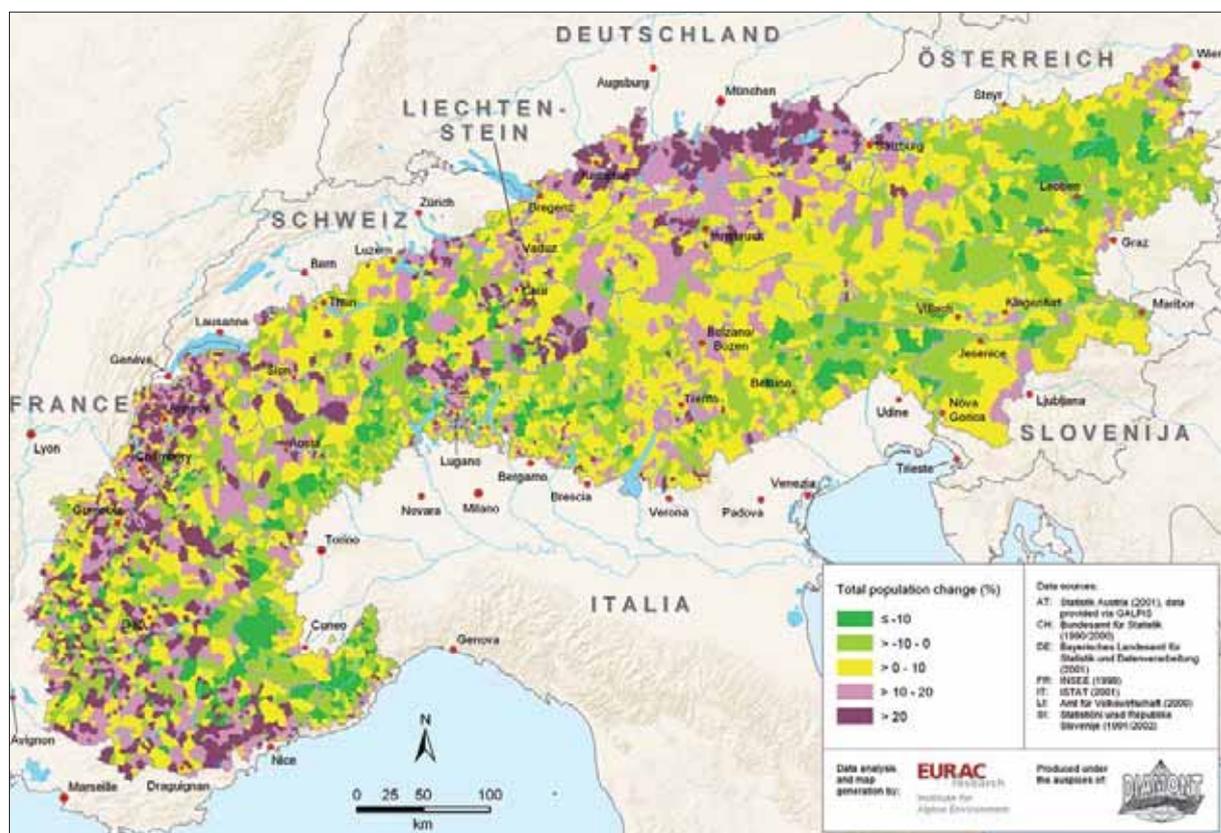
La distribution de la densité de population dans la zone couverte par la Convention alpine reflète fidèlement la situation topographique. Les densités les plus élevées se présentent en bordure des Alpes et au niveau des contreforts. Compte tenu des conditions favorables, de nombreux petits centres

s'y sont développés, entrant en conflit avec l'utilisation agricole du sol.

Contrairement aux grandes vallées intra-alpines, les zones périphériques, plus difficiles d'accès, sont caractérisées par des communes à faible densité de population, situées aux abords de la chaîne centrale.

Dans les régions alpines les plus prospères, on observe un accroissement de l'urbanisation des centres situés dans les vallées. Les entreprises industrielles cherchent à quitter les villes pour s'établir dans les communes environnantes, par exemple dans des parcs d'affaires ou le long des principales voies de transport. L'accessibilité au travers des infrastructures de transport et la disponibilité de terrain sont des facteurs primordiaux. Les communes en question sont principalement des communes rurales, situées non loin des grandes villes, le long de la bordure des Alpes, notamment près des frontières de l'arc alpin. D'après l'analyse DIAMONT du

Carte 11 : croissance démographique totale entre les deux derniers recensements



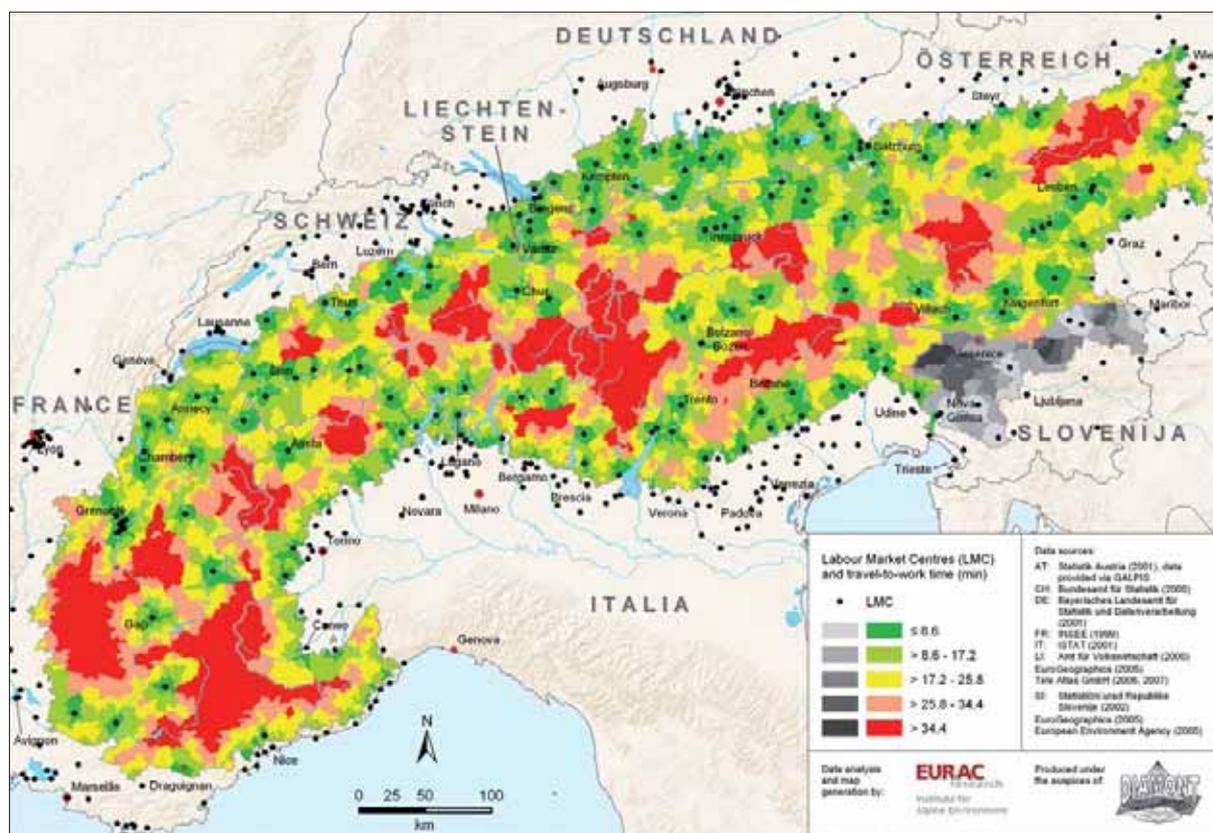
projet INTERREG IIIB Espace alpin, la tendance générale relevée dans les Alpes est que les différentes zones y sont soit urbanisées, soit marginalisées. En d'autres termes, comme l'indique le rapport de l'AEE sur la montagne, « l'on peut observer deux tendances générales opposées : d'une part, l'abandon des zones agricoles traditionnelles et de leurs agglomérations en faveur de meilleures opportunités d'emploi dans les services ou l'industrie; de l'autre, la concentration du pouvoir économique, des marchés de l'emploi et des services publics dans les principales villes alpines, facilement accessibles » (AEE, 2010). L'UE a tenté de contrecarrer ces effets par le biais de subventions; si celles-ci ont aidé à ralentir le processus en question, elles n'ont toutefois pas été mesure de le renverser ou d'épargner aux zones périphériques une marginalisation toujours croissante, sans compter que l'octroi de subventions ne peut constituer une solution viable sur la longue période. Seule une démarche plus complexe peut permettre d'envisager pour les terri-

toires de montagne un rôle nouveau sur le marché global.

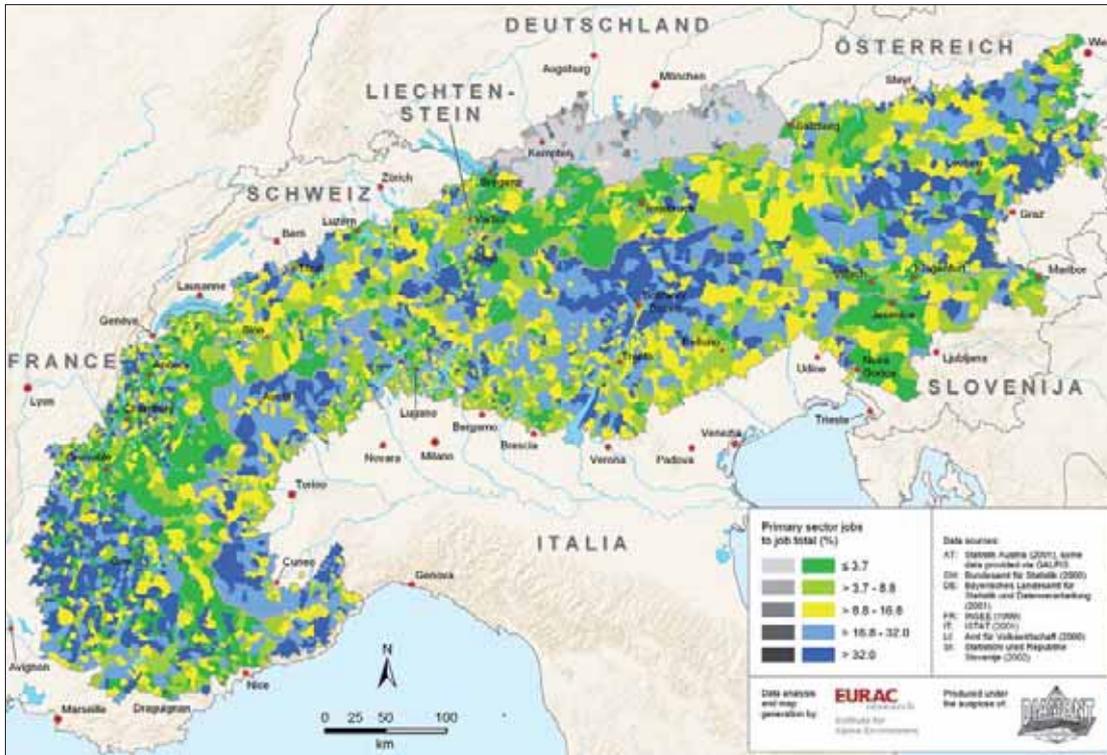
Néanmoins, la dynamique générale des entreprises et de l'emploi dans l'arc alpin est soumise aux mêmes tendances que la « zone non alpine » : le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture et la sylviculture a brutalement chuté, l'industrie et le secteur de la production couvrent encore une grande part de l'emploi total et il y a un net déplacement des emplois vers l'économie tertiaire, qui se reflète dans le puissant développement du secteur touristique.

Entre 1990 et 2000, la Slovénie, l'Italie et l'Allemagne ont connu un recul important des surfaces destinées à l'agriculture, tandis que de petites réductions se sont également vérifiées en Autriche et en Suisse. En ce qui concerne ce dernier pays, des calculs effectués dans le cadre du programme national de recherche (NFP 48) indiquent que, d'ici 2015, environ 20% des exploitations agricoles en

Carte 12 : centres du marché de l'emploi et temps de déplacement domicile-travail (en mn)

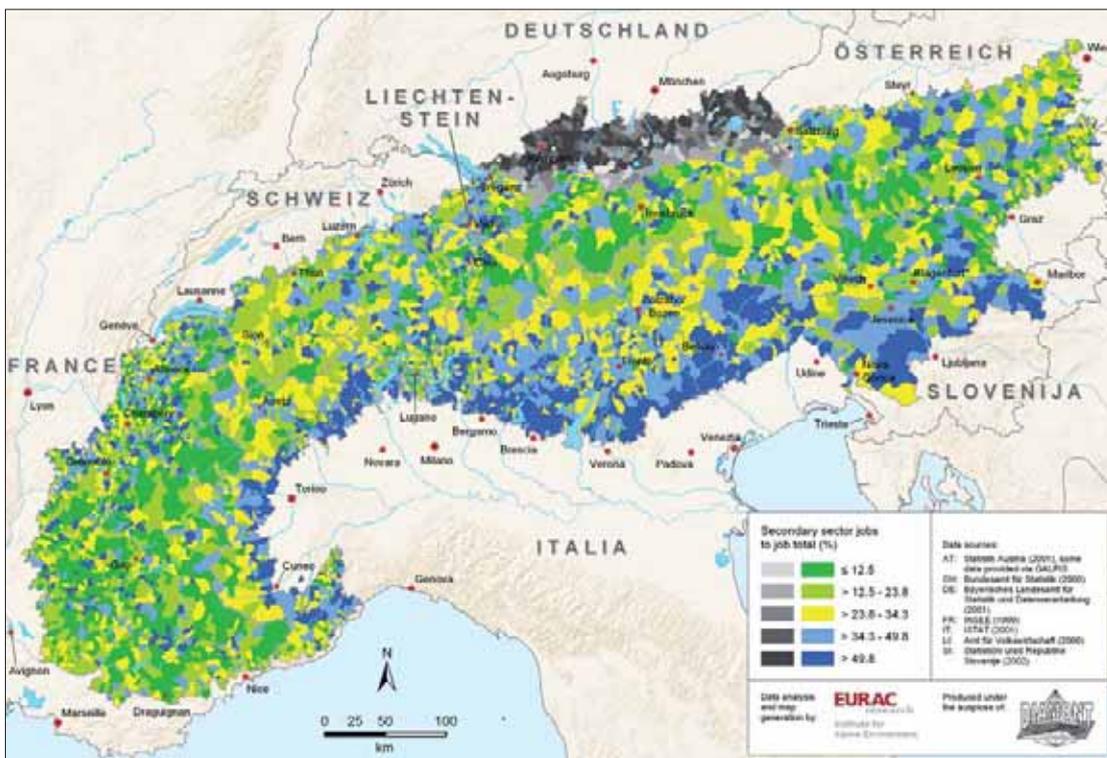


Carte 13 : situation de l'emploi dans le secteur primaire, année 2000



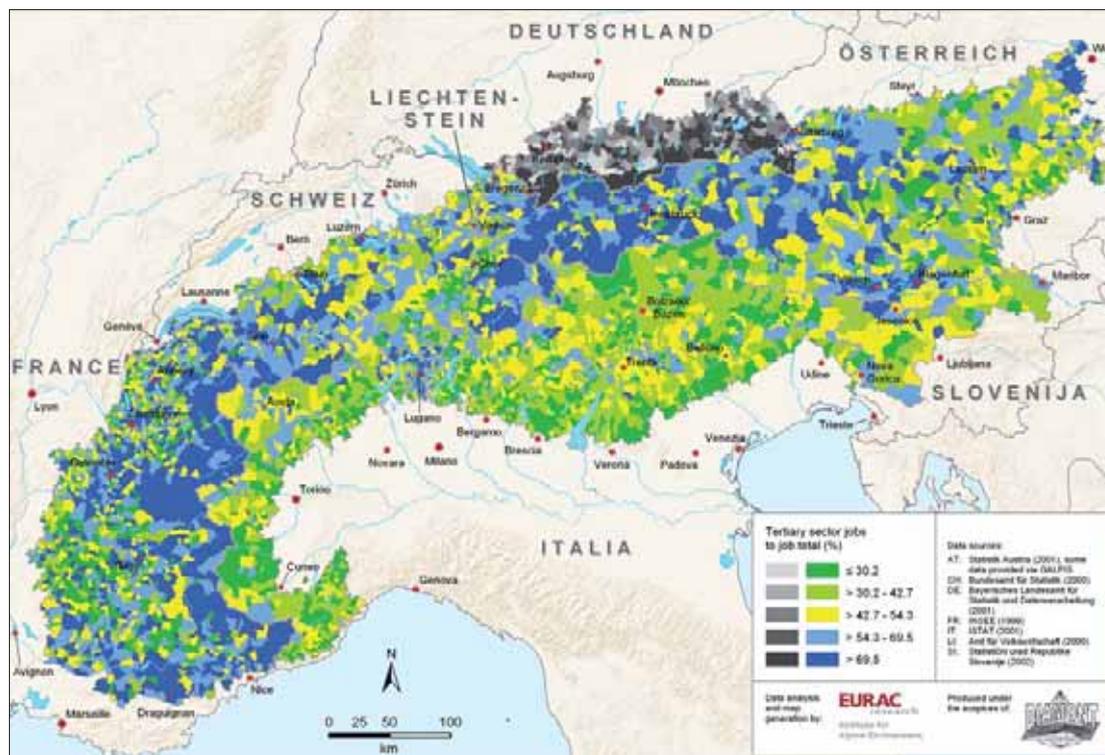
©TAPPEINER U., BORSDORF A., TASSER E. (eds) Atlas des Alpes, Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg 2008

Carte 14 : situation de l'emploi dans le secteur secondaire, année 2000



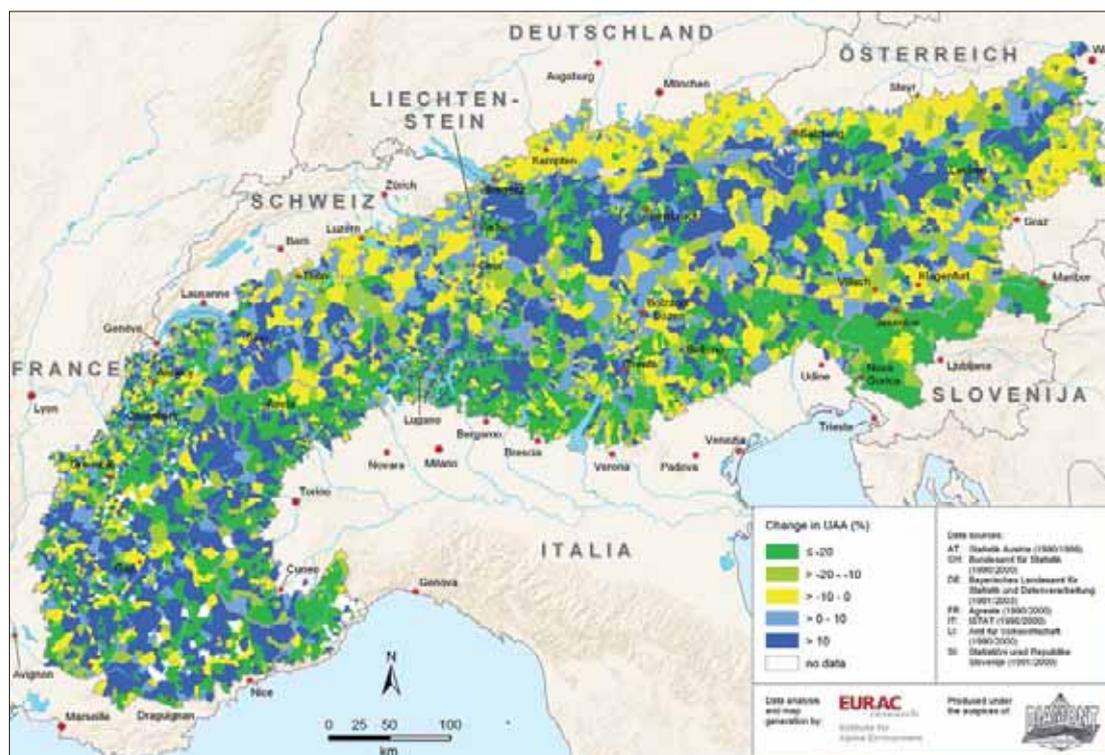
©TAPPEINER U., BORSDORF A., TASSER E. (eds) Atlas des Alpes, Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg 2008

Carte 15 : situation de l'emploi dans le secteur tertiaire, année 2000



©TAPPEINER U., BORSDORF A., TASSER E. (eds) Atlas des Alpes, Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg 2008

Carte 16 : modifications des zones agricoles exploitées



©TAPPEINER U., BORSDORF A., TASSER E. (eds) Atlas des Alpes, Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg 2008

activité en 2002 n'existeront plus lorsque surviendra le prochain changement générationnel. Mais certaines zones montrent une tendance inverse, une légère augmentation pouvant être relevée principalement à l'ouest de l'Autriche et, en France, dans les Alpes Maritimes.

Du fait qu'il a été reconnu à l'agriculture un rôle fondamental en tant qu'activité multifonctionnelle (production de paysages culturels traditionnels, préservation de la biodiversité, incidence sur la structure économique ainsi que sur la société et la culture locales), des fonds publics ont été dégagés spécialement pour les zones de montagne. Les différents programmes de développement rural de chaque pays alpin visent à promouvoir la compétitivité de l'agriculture de montagne. Toutefois, il n'est pas envisageable de s'appuyer à long terme sur les fonds publics; il est donc nécessaire de développer une approche d'avantage orientée vers le marché.

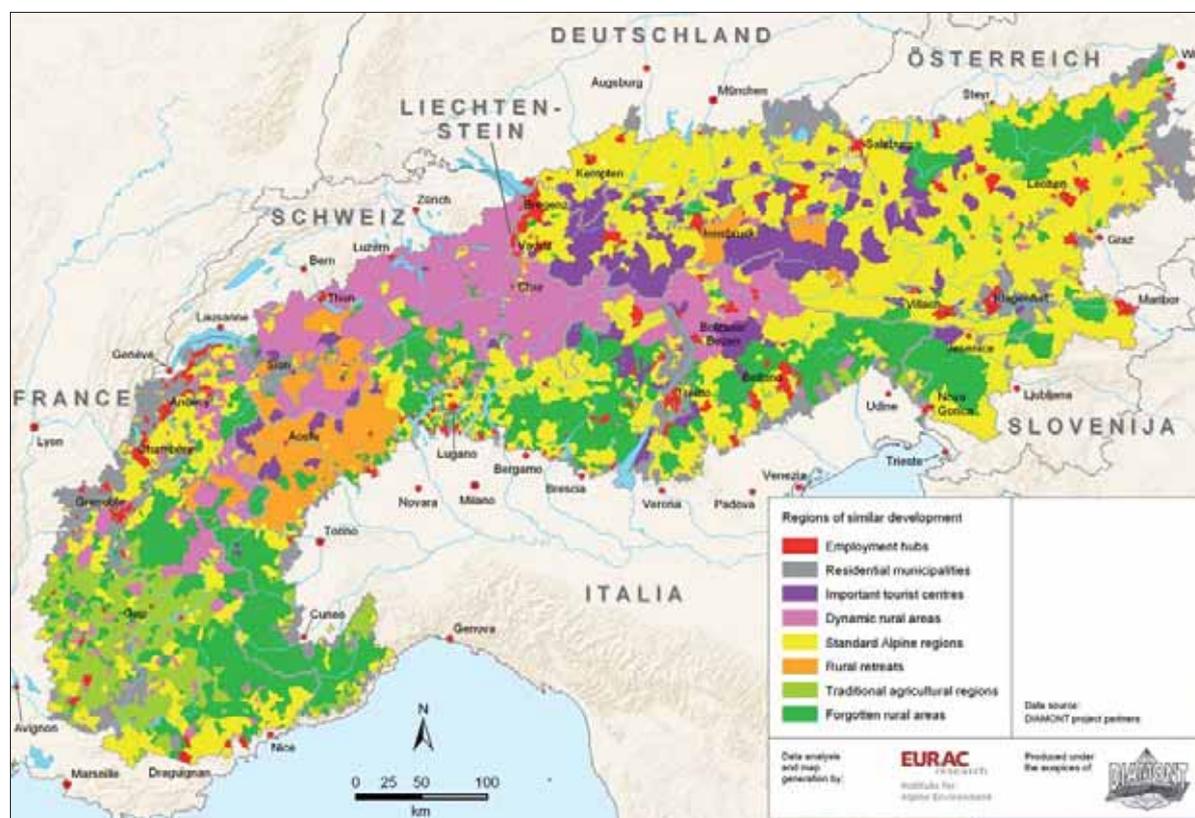
Les schémas PSE (paiement des services environnementaux) qui ont été adoptés dans l'ensemble des Alpes constituent un exemple de création de valeur au travers des services agricoles.

D'après le projet DIAMONT, l'évolution démographique au niveau régional correspond à une distribution inégale des emplois. La carte 17 permet de classer les régions en « régions oubliées », généralement situées dans la partie sud des Alpes, et « pôles d'emploi », disséminés à travers l'arc alpin.

C.2 INTERRELATIONS ENTRE ZONES URBAINES ET ZONES RURALES

Les zones urbaines et rurales sont en fait fortement interdépendantes, spécialement eu égard aux services complémentaires qu'elles se fournissent

Carte 17 : régions connaissant un développement similaire



©TAPPEINER U., BORSDORF A., TASSER E. (eds) *Atlas des Alpes*, Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg 2008
Analyse par grappes sur la base d'indicateurs sélectionnés couvrant de manière égale toutes les zones de durabilité : huit structures de développement nettement délimitées dans les Alpes.

mutuellement, aussi importants pour les uns que pour les autres. Cela se vérifie non seulement aux petits centres inclus dans le périmètre alpin, mais aussi aux villes plus grandes situées en bordure.

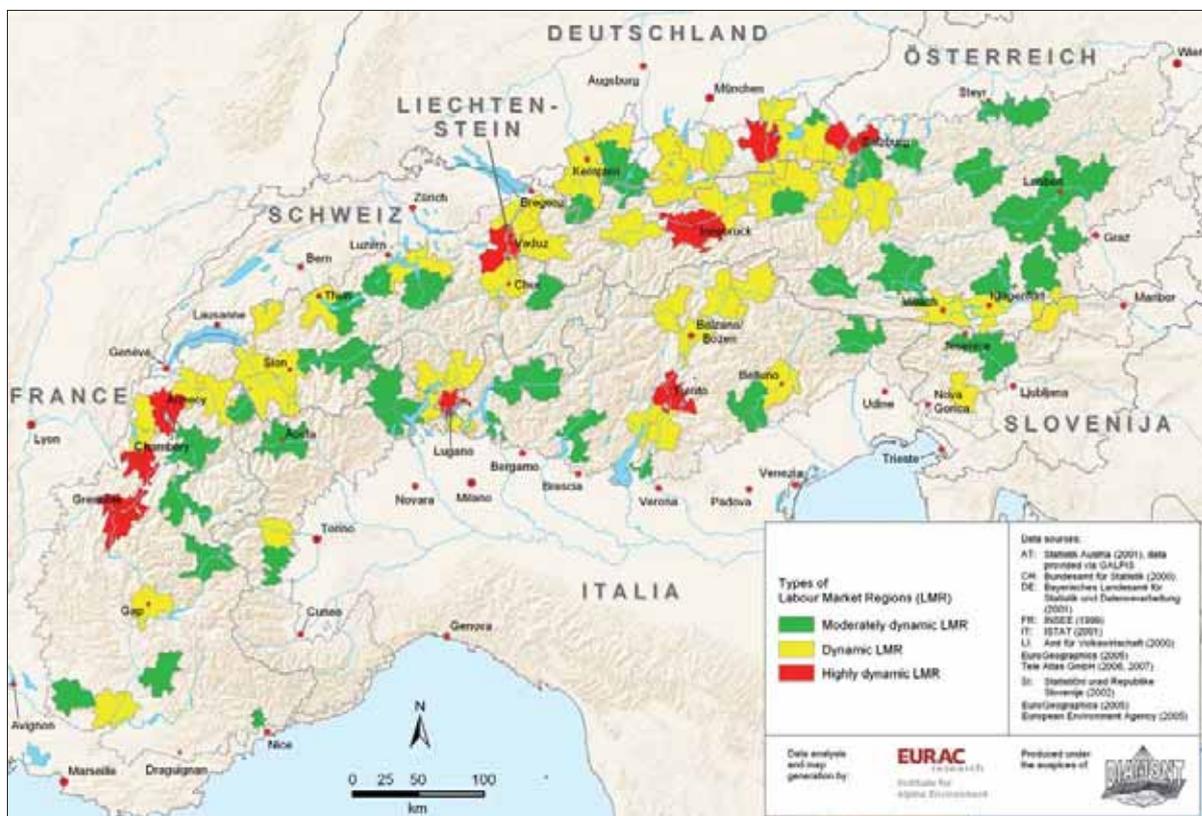
Les zones urbaines sont plus aptes à fournir des services de transport public, de santé ou d'éducation, tandis que les zones rurales sont en mesure de fournir des services éco systémiques et des ressources énergétiques, ainsi que des services de haute qualité en matière de loisirs, de paysage et de nature.

Il ne faut toutefois pas oublier que des services d'intérêt public tels que la poste, la garde d'enfants, les magasins d'alimentation, l'école, la santé, l'accès au haut débit et l'accès aux réseaux routiers et aux transports publics sont, au 21ème siècle, des éléments importants qui ne peuvent ni ne doivent se concentrer uniquement dans les centres urbains, car ils sont fondamentaux aussi pour la qualité de vie et la cohésion sociale des zones rurales. Trouver une

approche équilibrée à l'organisation et à l'accessibilité des services, d'une part, et à une utilisation et une gestion équitable des ressources rurales, de l'autre, n'est guère chose aisée. Certains mécanismes d'allocations/aides sont mis en place en faveur des régions où les ressources sont disponibles, mais il ne faut pas oublier que la disponibilité d'infrastructures pour l'utilisation des ressources, seule, ne suffit pas. Pour assurer des services d'intérêt général efficaces et performants, il est crucial de mettre en place une approche orientée vers l'utilisateur, étayée par une bonne coopération entre autorités, utilisateurs et fournisseurs de services.

Par conséquent, la recherche d'un développement conjoint des centres et de leurs périphérie vise le renforcement des services en zones de montagne et, de manière générale, à sauvegarder l'accessibilité aux services d'intérêt général et la limitation du transfert de pouvoir économique. Pour atteindre

Carte 18 : développement des bassins d'emploi



©TAPPEINER U., BORSDORF A., TASSER E. (eds) *Atlas des Alpes*, Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg 2008
 Les bassins d'emploi reflètent les secteurs d'impact des communes ou agglomérations sur les communes de l'arrière-pays;
 le développement des bassins d'emploi montre les dynamiques de ces zones au sein du territoire alpin entre 1990 et 2000

**Résultats du séminaire « Dialogue ville-campagne »
Octobre 2009, Bad Reichenhall (Allemagne)
Organisé par l'Alliance des Alpes, l'Association « Ville des Alpes de l'année »
et le Secrétariat permanent de la Convention alpine**

Les considérations ci-dessous synthétisent les résultats de l'atelier et les présentations qui y ont été faites :

- Les villes et les zones rurales environnantes sont des espaces complémentaires qui, au travers de la coopération, sont en mesure de créer de la valeur ajoutée et une qualité nouvelle au profit des unes et des autres.
- Une vaste panoplie d'instruments est déjà disponible pour maximiser la coopération entre les villes et les zones rurales.
- Les structures juridiques sont porteuses de stabilité et renforcent la réalisation à long terme des objectifs.
- Les programmes spéciaux et les subventions assurent un essor supplémentaire et un surplus de valeur ajoutée.
- La connexion entre les différentes infrastructures est une base importante de coopération.
- Les projets communs et le développement de stratégies sont des points de départ nécessaires en vue d'une coopération à long terme et de solutions durables.
- La tendance en faveur de la « régionalité » stimule la coopération entre les villes et leurs environs.
- Les projets éducatifs communs jouent un rôle clé en matière de développement conjoint.
- Les secteurs de planification doivent être adaptés de manière à intégrer les deux espaces au sein d'une seule zone commune de planification (organisation financière horizontale).

Des exemples de coopération possible entre certains centres et leurs environs sont décrits ci-dessous :

- Exemple de mesure juridique : l'**agence de Tourisme d'Innsbruck**, qui regroupe 25 agences de tourisme de la région environnante en une seule association de plus grandes dimensions, augmentant ainsi la puissance et l'impact des campagnes de communication et de marketing. Ensemble, elles améliorent l'attractivité de toute la région en combinant les offres, avec un impact spécial sur les petites communes.
- Exemple de mesure organisationnelle la « **Osttirol Card** », qui regroupe différentes offres d'activités de loisirs et de transport en un paquet global (musées, piscines, chemins de fer de montagne, etc.). Cette initiative intéresse la ville de Lienz et 32 communes.
- Exemple de mesure stratégique : la « **Vision Rheintal** », qui établit un développement spatial commun dans la vallée du Rhin, en s'appuyant sur la planification des 29 communes de la vallée du Rhin en Vorarlberg pour consolider la planification spatiale de tout le Land. Ses principaux objectifs : connecter entre eux des « espaces libres », assurer un équilibre spatial global et, pour finir, mettre en place une région compacte au travers d'une connectivité fondée sur les synergies.
- Le parc naturel « **Tyroler Lech** » utilise des subventions pour renforcer la gestion des espaces protégés, principalement pour améliorer la communication et resserrer la coopération entre tous les partenaires afin de créer de la valeur ajoutée à partir des activités touristiques du parc naturel.
- La **région de Vorarlberg région a harmonisé les horaires de son système de transport public** et introduit une tarification unique pour toute la région, qui comprend 5 villes et 96 communes. Cette mesure constitue une forme optimale de connectivité et de mobilité pour les zones rurales et urbaines.
- Pour finir, différents événements sont mis à contribution pour donner de l'essor aux deux villes et aux communes environnantes. L'un d'eux est la « **Schubertiade** », qui se déroule dans la ville de Hohenems et qui prévoit l'implication du « Bregenzerwald » – une région offrant différentes options d'activités nocturnes et de loisirs.

ces objectifs stratégiques, il s'agit de mettre en place des dispositions juridiques, organisationnelles, stratégiques et financières ainsi que des infrastructures. Différentes approches peuvent être utilisées pour transférer le savoir-faire et le pouvoir économique et, en dernier lieu d'assurer des offres de loisirs attractives et variées pour les touristes, mais aussi pour la population locale. Outre le fait que les offres combinées permettent aux utilisateurs d'élargir leur zone d'action, elles sont souvent aussi plus « complètes et compréhensibles » ainsi que plus économiques, augmentant ainsi, pour l'utilisateur, la qualité des loisirs.

Il existe différents moyens d'assurer une coopération plus durable entre les villes et leurs environs : mise en réseau, structuration de différents processus, définition de bases stratégiques et d'objectifs à long terme, sensibilisation, support apporté par les autorités, mais aussi cadres juridiques et organisationnelles.

La Carte 20 montre des groupes de communes alpines regroupées selon leur consommation de ressources foncières, en fonction de types d'activité dominante. Les groupes exposés à des problèmes se caractérisent par des valeurs inférieures à la moyenne en ce qui concerne les temps de déplacement vers la ville importante la plus proche, des valeurs supérieures à la moyenne en termes de dynamiques de population et un taux supérieur à la moyenne de jeunes à charge.

« Cette carte montre nettement que les communes soumises aux plus fortes pressions spatiales se trouvent principalement dans les régions dotées d'une économie dynamique et le long des axes de développement du territoire alpin, c'est-à-dire les vallées de l'Isarco et de l'Adige, les zones de ceinture dans la partie supérieure des lacs italiens, la vallée du Rhône et du sillon alpin d'Annecy à Grenoble, le nord de la Suisse centrale et la vallée du Rhin. » (Tappeiner, Borsdorf, Tasser, 2008).

Le territoire alpin est un « espace de vie en changement ». La créativité y est nécessaire et représente une qualité admirée et souhaitée par les populations alpines. De fait, vivre en situation de

changement perpétuel exige de nombreuses qualités : spontanéité, intuition, imagination, sens esthétique, et implique d'aller au-delà de la science et de la recherche.

Le défi consiste à savoir utiliser l'innovation et la synergie de manière à transformer en développement durable toutes les contraintes : obstacles, inconvénients, risques, vulnérabilités et, plus généralement, le défi que représente en soi le changement. Des facteurs tels que la solidarité, les ressources de montagne, la volonté de prendre des risques, la volonté politique, ainsi que les mesures adéquates sont des atouts importants pour la formulation des stratégies régionales (processus d'audit). La capacité de modifier son optique et son attitude est essentielle.

C.3 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA GESTION DE L'ÉNERGIE

Les Alpes sont particulièrement sensibles au changement climatique. Sur la base des relevés de température effectués au cours des siècles derniers, elles ont subi, au cours de ce dernier siècle, un réchauffement de plus de 1,5°C, soit plus de deux fois le réchauffement global moyen. D'ici 2050, il est prévu que la température augmentera encore de 1 à 3,5°C. Il est probable que cela aura une incidence significative sur l'environnement alpin, qui est sensible, possède une grande richesse biologique et montre une forte biodiversité localisée dans des espaces contrains.

Il est évident qu'une nature fragile exige attention particulière et, par conséquent, une stratégie adéquate et spécifique, basée sur les conditions locales et régionales, qui devrait couvrir toute une série de volets : les conditions écologiques, topographiques, économiques et sociales, la valeur ajoutée potentielle, l'impact potentiel sur les nature et les conflits d'usage potentiels.

Conformément à ce que prévoit le paquet sur le climat et l'énergie de l'Union européenne, il devrait y avoir une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport aux valeurs de 1990. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale de l'UE devrait

augmenter de 20%, tandis que l'efficacité énergétique devrait augmenter de 20% d'ici 2020.

Le changement climatique et les différentes activités d'atténuation et d'adaptation de l'arc alpin peuvent constituer des moteurs importants de développement rural durable. Cela est particulièrement vrai dans le cas d'activités capables de générer une valeur économique tout en protégeant les ressources naturelles, en favorisant l'identité culturelle et en renforçant l'intégration sociale. Les initiatives entreprises par les communes, les villes ou les régions sont fondamentales pour déclencher les processus d'innovation et donner un élan à l'emploi dans les zones rurales de montagne, surtout lorsqu'elles se fixent certains objectifs : devenir plus autosuffisantes en matière d'énergie ou suivre une démarche de neutralité climatique, en augmentant l'utilisation d'énergies renouvelables et en améliorant l'efficacité énergétique, ou encore en s'appuyant sur de nouveaux concepts et stratégies dans le domaine du tourisme.

Les régions alpines pourraient donner le bon exemple en utilisant principalement des énergies renouvelables pour couvrir leurs besoins. Dans le cadre du développement rural, les approches portant sur l'économie d'énergie et sur la gestion de l'énergie se basent pour la plupart sur les ressources énergétiques locales et doivent être mises en place en premier lieu au niveau local ou régional.

L'indépendance (voire l'autarcie) énergétique présente de nombreux avantages pour tous les territoires. Non seulement elle réduit sa dépendance vis-à-vis des sources d'énergie externes, mais elle contribue également à augmenter le pouvoir d'achat du territoire, étant donné que ce sont des sources d'énergie locales qui sont utilisées. D'où une économie locale plus forte et une augmentation des emplois, par le biais de l'investissement local et d'un meilleur contrôle sur les prix de l'énergie. De plus, il arrive qu'un territoire produise une quantité d'énergie supérieure à ses besoins et elle peut alors exporter et vendre ce surplus. La génération décentralisée d'énergie est une autre caractéristique de l'énergie renouvelable locale, qui raccourcit les distances entre le producteur et

le consommateur. Cela signifie qu'en cas de problème au niveau de la distribution d'énergie, les problèmes sont plus faciles à localiser et qu'il est possible de rétablir l'énergie plus rapidement que lorsqu'il y a un seul fournisseur central. La valeur ajoutée régionale générée par la création et la mise en exercice d'installations d'énergie renouvelable offre des options de développement prometteuses. La création d'emplois et l'indépendance vis-à-vis de l'énergie d'importation constituent d'autres bénéfices majeurs. Promouvoir l'utilisation, par les communes et les pays, de sources d'énergie renouvelables est particulièrement avantageux pour les petites et moyennes entreprises de la zone concernée, ce qui ne signifie pas que les communes locales ne trouvent pas elles-mêmes leur compte dans la production d'énergie renouvelable. Ainsi, les revenus issus des taxes professionnels et des opérations de « leasing communal » peuvent contribuer à améliorer les finances locales.

Compte tenu des avantages et inconvénients techniques que comportent les différentes sources d'énergie, il est clair que l'extension à sens unique d'un vecteur spécifique d'énergie renouvelable ne peut mener à un approvisionnement stable et fiable. D'où l'importance, une fois encore, de développer une stratégie énergétique couvrant toute la région des Alpes, ce qui peut impliquer la nécessité de fixer certaines priorités spécifiquement régionales en termes de sources d'énergie. Pour éviter les pannes d'approvisionnement, une solution pourrait être de mettre en place sur l'ensemble des Alpes une « smart grid », c'est-à-dire un réseau de distribution d'énergie « intelligent », si possible en association avec des installations d'énergie virtuelles (une grappe d'installations disséminées de génération d'énergie, collectivement gérées par une unité centrale de contrôle; le mode opérationnel basé sur la concertation fournit d'autres avantages, comme par exemple la capacité, dans des délais très brefs, de fournir de l'électricité à des charges de pointe ou d'assurer un fonctionnement en suivi de charge), ce qui serait une façon de réaliser un mélange équilibré d'énergie basé sur les sources d'énergie renouvelables alpines. Les régions pourraient contribuer à cet effort selon leurs conditions d'emplacement individuelles.

À l'échelon européen et national, l'option consistant à étendre l'utilisation des énergies renouvelables et à mettre en place des mesures d'efficacité énergétique, en association avec un marché de

l'énergie plus flexible, est souvent considérée comme l'approche à privilégier pour tenter de gérer la crise économique.

Conclusion 8 :

L'une des tendances les plus significatives observées dans les Alpes est la polarisation entre marginalisation et urbanisation. Le changement structurel pousse les jeunes à s'éloigner, exposant ainsi les territoires à des problèmes de vieillissement de la population, de dépeuplement et d'isolement (fuite des cerveaux).

Pour réduire les déséquilibres démographiques et les tendances à la polarisation, susceptibles de miner le développement économique, il est souhaitable de mettre en place des stratégies intégrées et une meilleure coordination des politiques sectorielles.

Conclusion 9 :

pour limiter la fuite des cerveaux et faciliter le « job matching », c'est-à-dire l'adéquation entre offre et demande d'emplois, dans les zones rurales,

- la mise en réseaux entre villes et régions périphériques,
- la promotion des produits traditionnels de montagne,
- la collaboration entre l'agriculture et les autres activités économiques, devraient être encouragées.

Conclusion 10 :

les villes et les zones rurales environnantes sont des espaces complémentaires. Au travers de la coopération, elles sont en mesure de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer leur qualité de vie, spécialement en termes d'accessibilité aux services d'intérêt général et en termes d'équilibre des pouvoirs économiques.

Conclusion 11 :

il est nécessaire d'adapter les secteurs de planification de façon à intégrer les espaces urbains et les espaces ruraux environnants en un seul secteur commun de planification (financière, organisation horizontale).

Conclusion 12 :

dans le domaine de l'énergie, l'intérêt croissant vis-à-vis des sources d'énergie renouvelables et l'impératif actuel d'efficacité énergétique représentent des opportunités croissantes de développement rural durable.

Conclusion 13 :

le changement climatique et les différentes activités d'atténuation et d'adaptation intéressant l'arc alpin peuvent constituer des moteurs importants du développement rural durable. Dans ce contexte, les initiatives entreprises par les communes, les villes ou les régions jouent un rôle fondamental.

D L'ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT RURAL : RESSOURCES NATURELLES ET HUMAINES DANS LES ALPES ET GESTION DE L'ÉNERGIE

D.1 LES ALPES : UN TERRITOIRE CONNU POUR SES RICHESSES NATURELLES

Compte tenu des objectifs et du contexte spécifique de ce rapport, nous diviserons en deux groupes principaux les ressources de montagne à étudier : ressources naturelles et ressources humaines. Mais plus importante encore est la distinction entre ressources renouvelables et non renouvelables.

Si nous ne possédons actuellement que des connaissances incomplètes quant aux mécanismes qui sous-tendent généralement les dynamiques des écosystèmes, il semble toutefois possible d'affirmer que le niveau de la qualité environnementale et du fonctionnement des écosystèmes est généralement élevé dans les régions de montagne. De plus, les écosystèmes de montagne sont parmi les plus riches en termes de biodiversité, et différentes initiatives de recherche se concentrent sur des « points chauds » spécifiques.

Des études partielles ont été menées concernant certaines fonctions de base des écosystèmes de montagne vis-à-vis des plaines. Les biens et services qu'ils fournissent aux autres territoires ont été classés de la manière suivante.

Il est, depuis peu, possible d'attribuer une valeur monétaire aux services éco systémiques. Cette valeur reflète le flux d'avantages qu'une utilisation (ou non-utilisation) donnée du sol apporte aux ménages, aux communes ou aux économies. Cela contribue aussi à rendre le service plus visible. Cette information peut être utilisée par les décideurs politiques pour rectifier des échecs du marché ou des politiques en vigueur, par exemple en éliminant des mesures d'encouragement dysfonctionnelles (comme les subventions qui, dans certains cas, s'avèrent dommageables pour l'environnement) et en créant des mesures d'incitation positives (éventuellement en rattachant les paiements à des services reconnaissables et susceptibles d'être évalués), en vue d'obtenir des résultats durables.

Pour l'ensemble de l'arc alpin, la quantité de sol disponible pour une utilisation à des fins économiques y est proportionnellement inférieure à celle des régions de plaines. Sans vouloir entrer dans le détail des différents types d'utilisation des sols, les terres disponibles pour une utilisation primaire se réduisent de plus en plus. Certaines terres ne sont pas perdues à titre définitif, mais cessent d'être utilisées à des fins agricoles et forestières pour être converties en terres constructibles, ce qui est généralement considéré comme une transformation à long terme.

Tableau 2 : services fournis par les zones de montagne aux plaines

Services d'approvisionnement	Services de régulation	Services culturels	Services d'appui
Eau courante, air frais, bois, fourniture d'énergie renouvelable, biodiversité.	Climat, eau, air, régulation de l'érosion et des risques naturels, capture du carbone	Loisirs/tourisme, valeurs esthétiques, héritage culturel et spirituel.	Fonctions d'écosystèmes, y compris les flux de matières et d'énergie, telles que la production primaire, le cycle de l'eau et des nutriments, l'accumulation dans les sols et la fourniture d'habitats.

Pour autant qu'elle soit encore fortement discutée en termes absolus, l'application d'une approche de type économique à la biodiversité, aux écosystèmes et à leur durabilité semble fonctionner en termes de sensibilisation du public sur certains aspects, précédemment obscurs, des écosystèmes et sur la valeur des ressources environnementales.

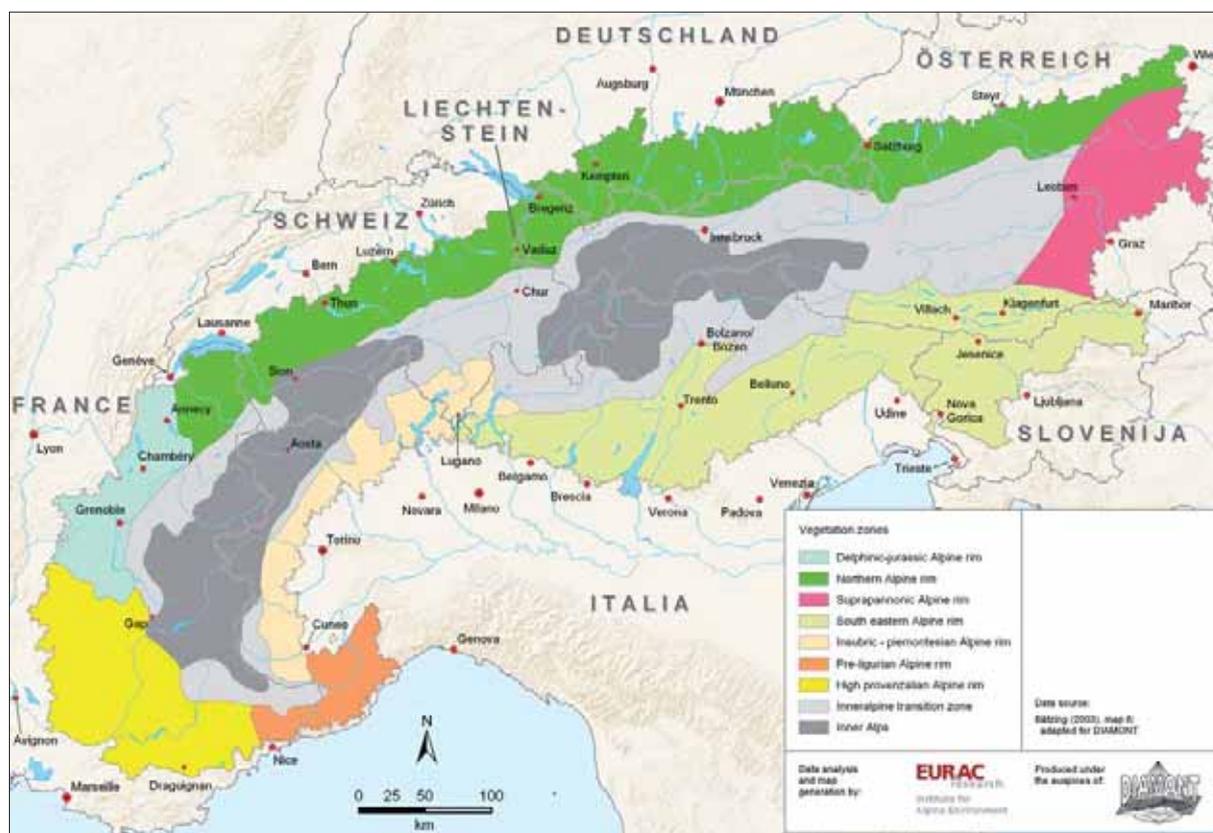
Pour mieux comprendre la valeur des biens naturels et des services fournis par les montagnes alpines, il est nécessaire de prendre en considération leurs atouts et conditions de base : climat, biodiversité, ressources naturelles ou paysage.

Étant donné que les Alpes forment une barrière qui contraint les nuages à remonter et à décharger l'humidité sous forme de pluie ou de neige, la zone préalpine est généralement plus humide. En revanche, les zones internes, plus difficiles à atteindre, reçoivent moins de pluie et davantage de soleil sur les pentes exposées au sud. Ces zones se

caractérisent donc par des conditions environnementales différentes et une plus grande variabilité sur des espaces limités. Bien que propices à l'établissement humain, ces conditions (surtout concernant les vallées glaciaires) sont à l'origine de la complexité du climat alpin et des fourchettes de températures de la région (sur base annuelle ou journalière et selon qu'il s'agit d'une zone ensoleillée ou ombragée).

En matière de climat alpin, certains auteurs ont été jusqu'à affirmer que « chaque vallée a son climat ». S'associant à une géomorphologie complexe, ces microclimats contribuent à la présence d'une grande variété d'habitats et d'une importante biodiversité. Les Alpes sont un centre de biodiversité pour l'ensemble de l'Europe. Aujourd'hui, le paysage alpin est fortement marqué par des environnements naturels, semi-naturels et artificiels ainsi que par une utilisation traditionnelle des sols. Cette variété d'occupation des sols, ainsi que les changements en

Carte 21 : zones de végétation



matière de société, tourisme et méthodes de production agricole, ont induit l'apparition d'une riche forme de biodiversité dans des zones alpines de dimensions réduites. Le territoire alpin possède environ 900 grands espaces protégés (d'une surface de plus de 100 hectares), soit approximativement 25% de l'espace couverte par la Convention alpine.

Bien qu'ils aient dans de nombreux cas été modélisés par l'homme, les paysages alpins se différencient fortement de ceux existant en-dehors de la zone montagneuse. L'interaction entre différents facteurs (naturels, politiques, sociaux et culturels) a donné naissance à des formes spécifiques de paysage, qui exercent un puissant attrait sur les visiteurs et possèdent une forte connotation alpine.

Vis-à-vis des zones de plaine, les Alpes jouent un rôle fondamental en termes d'approvisionnement en eau, qui peut aller de 35% (dans le cas du Danube) jusqu'à 80% (dans le cas du Pô) du débit total des différents bassins versants de la région alpine, le dernier chiffre correspondant aux périodes de pointe. L'apport consistant des Alpes au débit total des 4 principaux bassins fluviaux alpins doit être pris en compte lorsque l'on se penche sur les problèmes touchant à la gestion de l'eau.

D.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES RESSOURCES HUMAINES

L'espace couverte par la Convention alpine comprend approximativement 190.600 km² qui, en 2007, concernait presque 6.000 communes, pour une population d'environ 14 millions de personnes – soit le double de ce qu'elle était à la fin du 19^{ème} siècle. Les densités de population observées dans les régions de montagne sont pour la plupart explicable par la topographie, car de nombreuses parties des Alpes sont peu propices à l'installation de l'homme. Seule s'y prête, moyennement, à titre permanent, une proportion de 17% de la région couverte par la Convention alpine.

L'on considère généralement les ressources humaines comme susceptibles de produire indirectement

de la valeur économique. Elles ont été développées au fil du temps et peuvent dans un certain sens représenter l'héritage d'un territoire donné. Le facteur humain, interprété comme une variable dans le processus de développement d'un territoire donné, est souvent un atout vital, car il est l'une des « forces motrices » de la société. Au cours du siècle dernier, les difficultés inhérentes à la fourniture de services culturels, de structures de loisirs, d'avantages sanitaires et sociaux, ainsi que d'opportunités économiques (principalement crédit et emploi), ont constitué la plus grande entrave à la qualité de vie dans les zones montagneuses, influant même de façon significative sur le dépeuplement.

Il demeure que les montagnes offrent toute une richesse de traditions, coutumes et activités qui se sont graduellement adaptées à l'environnement alpin et se reflètent dans l'artisanat, les produits agricoles, les langues, etc.

Compte tenu des caractéristiques spécifiques de l'arc alpin, les centres locaux de formation et de recherche devraient organiser des spécialisations dans des sujets afférents à la réalité et aux besoins locaux, de telle sorte qu'il soit possible de développer des solutions appropriées aux zones de montagne. La recherche devrait contribuer à stimuler le développement technologique dans les entreprises locales.

Une optique plus « alpine » au niveau de l'éducation et de la recherche augmenterait la disponibilité de spécialistes attachés à leur territoire et générerait une valeur ajoutée du fait du maintien de techniciens dans l'arc alpin.

Mais les statistiques ne nous parlent pas seulement d'une augmentation ou diminution du nombre d'habitants, ou du vieillissement structurel de la population; elles indiquent aussi des changements en termes de composition de la population. De fait, de nombreuses communes d'altitude connaissent actuellement un afflux de nouveaux habitants, généralement plus jeunes que la majorité de la population locale. La plupart de ces « immigrants » proviennent des Alpes ou même des villes de plaine, mais viennent parfois aussi de beaucoup plus loin (Dislivelli).

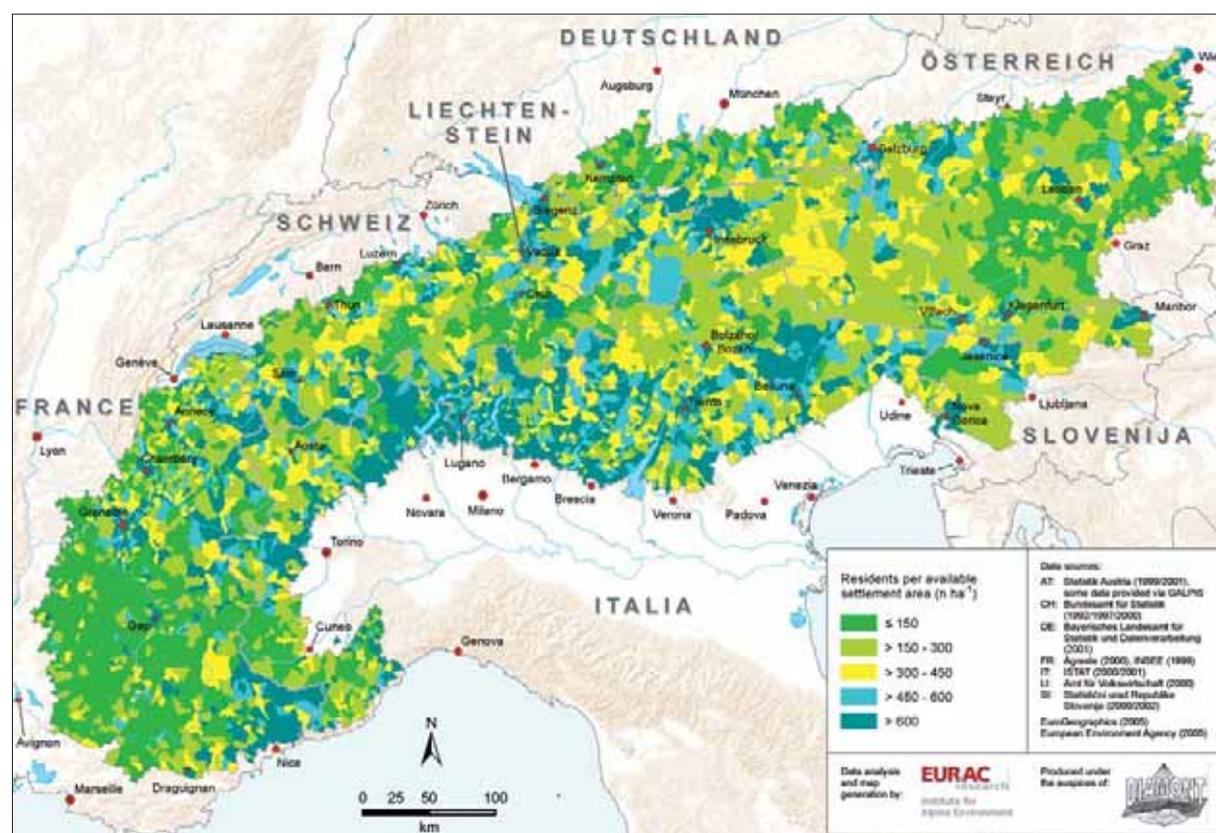
Tableau 3 : panorama des types de communes et structure de la population*(la disponibilité des années de référence va de 1987 à 2004)*

Classes de population ¹	Nombre de communes	Pourcentage du nombre total de communes [%]	Nombre d'habitants ¹	Pourcentage de la population totale [%]	Nombre de communes dont les habitants ont diminué dans les années 90 ²	Pourcentage de communes dont les habitants ont diminué dans les années 1992 par rapport aux communes de la même classe de population [%]
< 500	1.876	31,5	445.588	3,2	684	36,5
500 – < 1.000	1.099	18,5	797.585	5,7	309	28,2
1.000 – < 2.500	1.572	26,4	2.551.301	18,2	419	26,5
2.500 – < 5.000	816	13,7	2.810.900	20,1	168	20,5
5.000 – < 10.000	367	6,2	2.476.149	17,7	67	18,6
10.000 – < 25.000	175	2,9	2.522.397	18,0	42	23,6
25.000 – < 50.000	35	0,6	1.166.367	8,3	13	38,2
≥ 50.000	14	0,2	1.228.738	8,8	5	35,7
Total Alps	5.954	100,0	13.989.025	100,0	1.707	28,7

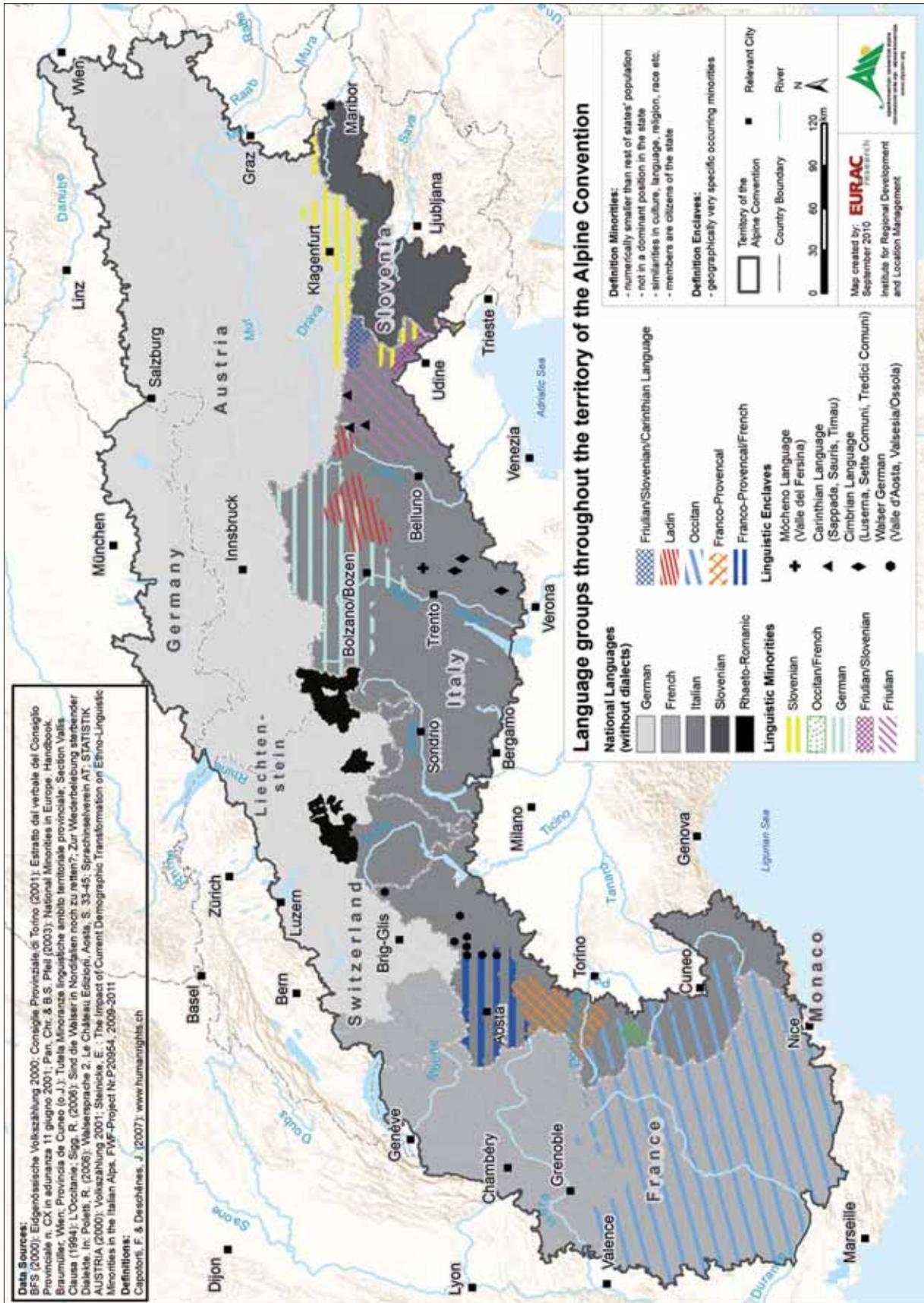
¹⁾ Date de l'enquête : AT : 2005, DE, IT, LI, SI et CH : 2004, MC : 2000, FR : 1999. Ne comprend pas les dix zones allemandes sans communes.

²⁾ Du fait de la disponibilité des données, l'année de référence varie entre 1987 et 2001 : MC : 1990/2000, AT : 1991/2001, FR : 1990/1999, DE : 1987/2000, IT : 1990/2000, LI : 1990/2000, SI : 1991/2000, CH : 1990/2000.

Source : Premier rapport sur l'état des Alpes, Transport et mobilité dans les Alpes.

Carte 22 : densité de population par zone de peuplement disponible

Carte 23 : groupes linguistiques présents dans le territoire couvert par la Convention alpine



Les études sont encore rares en ce sens, mais certaines données semblent démontrer que, fréquemment, ce sont ces « nouveaux montagnards » qui s'emploient avec le plus d'enthousiasme à relancer les économies locales. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, ces nouveaux venus sont parfois aussi les personnes les plus acharnées à défendre et revivifier les traditions et cultures locales et à promouvoir la renaissance de l'artisanat local, dans le cadre d'une démarche plus générale visant à préserver l'héritage culturel et à renforcer les identités locales. En d'autres termes, ce sont eux qui, bien souvent, essaient de concevoir et de promouvoir les « bonnes pratiques » selon une approche de l'extérieur vers l'intérieur, où la tradition peut se fondre avec la créativité.

D.3 LA GESTION DE L'ÉNERGIE DANS LES ALPES

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, et conformément aux décisions de la Conférence ministérielle d'Évian de 2009, l'un des points centraux du présent rapport est la question des ressources énergétiques et la gestion de l'énergie dans les zones rurales des Alpes. Dans ce contexte, l'innovation face au changement climatique peut donner le départ au développement d'énergies renouvelables basées sur les ressources naturelles, tout en respectant les limites de celles-ci.

Le protocole sur l'énergie de la Convention alpine établit que « les parties contractantes s'engagent à créer des conditions-cadres et à adopter des mesures en matière d'économies d'énergie, de production, de transport, de distribution et d'utilisation de l'énergie dans le cadre territorial d'application de la convention alpine propres à réaliser une situation énergétique de développement durable, compatible avec les limites spécifiques de tolérance du territoire alpin; ce faisant, les parties contractantes apporteront une contribution importante à la protection de la population et de l'environnement, à la sauvegarde des ressources et du climat. » (Art. 1).

Néanmoins, il n'est pas possible actuellement de dresser une image nette de la situation du secteur de l'énergie dans les Alpes, car il n'y a pas la même disponibilité de données d'un pays à l'autre et il n'est donc pas possible de faire des comparaisons. Les études se basent sur des calculs et données nationales, qui ne sont pas harmonisés pour l'ensemble de l'arc alpin. Il n'existe donc actuellement aucune méthode commune de calcul et il est impossible de comparer entre elles les différentes parties du territoire alpin. N'oublions pas par ailleurs que certaines régions ou communes s'efforcent encore aujourd'hui de réaliser une condition d'autarcie énergétique, tandis que d'autres pays s'y trouvent déjà. En outre, à l'échelon national, peu d'études se penchent de manière systématique sur la valeur ajoutée régionale dérivant de l'installation et de la mise en œuvre des énergies renouvelables. Il serait utile de développer une base de calcul harmonisée pour la région alpine. Une méthode sûre et fiable de calcul renforcerait le territoire alpin, en l'aidant à étendre sa part d'énergie renouvelable au niveau local, et montrerait la valeur ajoutée attendue au niveau local ou régional. Cette méthode tiendrait également compte des impacts négatifs de la production locale d'énergie sur les paysages et les écosystèmes.

Les pays alpins soutiennent le développement des énergies renouvelables au travers une série de mesures et de programmes de financement. L'objectif est d'augmenter de manière significative la part d'énergie renouvelable relativement à la totalité de l'énergie produite. Les zones rurales structurellement faibles pourraient, sous certaines conditions, bénéficier de ce développement, comme le montrent déjà de nombreux exemples dans les régions alpines. Dotées de ressources suffisantes, ainsi que des opportunités leur permettant de les utiliser pour produire de l'énergie, les communes seraient en mesure de devenir énergétiquement indépendantes, tout en recevant d'autres avantages économiques : la création d'emplois et de revenus, mais aussi une image positive de la région ou de la commune, du fait de sa contribution individuelle à la lutte contre le changement climatique.

Conclusion 14 :

étant donné que la topographie joue un rôle clé en ce qui concerne la densité de population des régions montagneuses, la plus grande partie des Alpes (environ 80%) ne se prête pas à une installation permanente de population. Toutefois, certaines vallées ont atteint des densités assimilables à celles des centres urbains densément peuplés.

Conclusion 15 :

le changement de structure de population des communes d'altitude alpines est un phénomène sociodémographique en grande partie nouveau et encore peu étudié. Aussi ne sait-on que bien peu de choses sur différents aspects : comment la population pourrait évoluer, quel pourrait être son potentiel entrepreneurial, quels rapports en découlent entre « anciens » et « nouveaux » montagnards. Il semblerait qu'il y ait eu, ces dernières années, accélération du changement de composition. Ce phénomène est encore un facteur mal connu, mais jouera vraisemblablement un rôle important dans le développement rural alpin.

Conclusion 16 :

de par sa nature (pentes, force de gravité) et ses ressources naturelles (grande disponibilité en eau et en biomasse, grandes périodes d'ensoleillement), le territoire alpin offre des conditions particulièrement favorables à la génération d'énergies renouvelables.

Conclusion 17 :

pour contribuer à l'économie d'énergie et à la génération durable d'énergie renouvelable dans les Alpes, il faudrait pouvoir disposer de données pertinentes et harmonisées, en vue d'identifier les atouts et faiblesses en la matière.

E STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Plusieurs protocoles de la Convention alpine intègrent des aspects et visions de stratégies d'avenir pour les zones de montagne. Par exemple, l'art. 7 du protocole « Agriculture de montagne » établit que la contribution que l'agriculture de montagne apporte à la conservation et à l'entretien des paysages naturels et ruraux ainsi qu'à la prévention des risques naturels, dans l'intérêt général, donne lieu à une compensation appropriée, dans le cadre d'accords contractuels liés à des projets et à des prestations identifiés allant au-delà des obligations générales.

Les concepts de développement rural durable impliquent des démarches visant à : encourager les centres locaux (en regroupant les principaux services d'intérêt général); renforcer la coopération zones urbaines/zones rurales; augmenter le taux d'emploi des femmes et la qualité de vie et soutenir les services d'intérêt général. L'utilisation des capacités et de l'expertise des universités et autres centres de ressources intellectuelles en vue du développement des zones rurales alpines devrait être optimisée afin de combler le fossé séparant la connaissance (principalement située dans les régions urbaines) des entreprises, et populations des zones rurales.

L'innovation, ou, en d'autres termes, « la production, l'assimilation et l'exploitation réussies de la nouveauté dans les sphères économique et sociale » (COM(1995) 688), joue un rôle clef dans l'amélioration de la compétitivité et l'attractivité des territoires alpins. L'initiative LEADER (Axe 4 du Fonds européen agricole pour le développement rural) soutient les approches globales, détaillées, innovantes et orientées vers le partenariat, visant à renforcer dans les zones rurales un développement dont celles-ci ont-elles-mêmes défini les termes. Elle se fixe d'aider les acteurs à prendre en considération le potentiel à long terme de leurs territoires et encourage la mise en œuvre de stratégies de qualité, intégrées et originales de développement durable. Elle est également fortement axée sur les partenariats et les réseaux d'échange d'expérience.

Compte tenu de l'évolution quantitative et qualitative des besoins et la croissante concentration urbaine des services, les zones rurales se doivent de se montrer innovantes et d'organiser des alternatives communes, tout en maintenant une approche transversale. Au stade actuel, il ne semble pas intéressant de développer des services au niveau individuel, compte tenu de leurs coûts élevés. Une approche globale basée sur le regroupement des services semble préférable à une approche thématique.

Les projets PUSEMOR (2005-2007) et ACCESS (2008-2011) développés dans le cadre de l'initiative INTERREG Espace alpin concluent que les services d'intérêt général ne doivent pas être pris en considération uniquement en termes d'infrastructures, mais aussi en termes d'utilisation de ces infrastructures. Les politiques rurales devraient encourager l'utilisation de ces services. Regrouper entre eux différents services ainsi qu'une meilleure accessibilité à ceux-ci en termes temporels pourrait représenter un pas important vers une meilleure utilisation des services d'intérêt général.

Les bonnes pratiques regroupées en provenance de différentes parties des Alpes mettent en lumière un fait récurrent : la coopération et les réseaux sont des éléments clefs pour l'innovation et le développement durable. Cette considération s'applique à toute une série de cas de figure comme le montre les exemples étudiés : les communes (microrégion de la Haute-Sonne); les femmes (réseau des femmes de Lungau); certaines régions touristiques (les « Perles alpines »); les villes (CAPACities); les réseaux d'experts (la Route des fromages de Bregenzwald); des réseaux de production et de vente de produits biologiques ou de grandes chaînes commerciales (région Trumer Seenland consacrée à la production de foin, etc.); des réseaux visant à développer le capital social à un niveau local (activités de sociétés et d'associations dans les communes alpines de Slovénie).

En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises PME, l'approche par grappes offre une série d'avantages. Ces nouvelles formes d'organisation

favorisent l'intégration de nouvelles capacités en matière de conception, production et vente de produits d'une grande complexité. La mise en commun, le travail interdisciplinaire et la proximité des réseaux peuvent constituer des alternatives valables à la logique dominante de la concentration et de la spécialisation, et fournir une meilleure qualité globale grâce à la modernisation des services d'intérêt général.

Si les subventions sont apparemment en mesure de ralentir le processus de polarisation entre marginalisation et urbanisation, elles ne constituent toutefois pas une solution viable susceptible d'inverser complètement cette tendance. Seules des actions intégrées peuvent aider à maintenir en vie les régions isolées. Nombreuses sont les stratégies susceptibles de rendre les petites communes isolées plus vivantes et dynamiques : la mise en réseau des petites villes et des régions isolées pour renforcer la coopération dans les domaines politique, économique et culturel; la promotion des produits traditionnels de montagne au travers d'initiatives régionales de marketing; la recherche d'une collaboration plus étroite entre l'agriculture et d'autres activités économiques; la création de plate-forme visant à faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et à encourager les travailleurs qualifiés ou les professionnels à rester sur place, limitant ainsi la fuite des cerveaux. Le projet « Brain Drain » de la communauté de travail des régions alpines ARGE ALP a révélé que la plupart des émigrants hautement qualifiés sont en fait très attachés à leur terre natale, ce qui constitue une bonne base d'action. Un moyen de lier – physiquement, mentalement et économiquement – les personnes à leur lieu d'origine consiste à créer des réseaux d'émigrants, aussi bien là où ils vivent qu'au niveau international, de façon à leur fournir des informations constantes en ce sens. Cela pourrait les inciter à intégrer leurs connaissances à des processus se rattachant à leur lieu d'origine, à y investir ou simplement à servir de trait d'union entre des entreprises et des individus basés dans leur terre natale et désireux d'étendre leurs activités économiques, culturelles ou autres. Si un lieu donné souhaite devenir attractif non seulement pour les autochtones, mais aussi pour les « cerveaux » étrangers, il lui faudra maintenir

son image, mettre en place des lieux de travail intéressants et créer un cadre de cohésion sociale, par exemple en fournissant des services d'intérêt général.

En ce qui concerne la méthodologie permettant de mettre en œuvre une stratégie de développement rural durable dans les Alpes, il s'agira tout d'abord de considérer le développement rural et la planification comme des processus plutôt que comme le résultat d'un travail d'expert, qu'il est nécessaire d'adapter pour le mettre à la portée des citoyens alpins. Les décisions finales d'application sont du ressort des autorités intéressées (gouvernance équilibrée).

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le changement climatique et la gestion de l'énergie jouent un rôle fondamental dans le cadre d'un développement durable alpin. Aussi doivent-ils faire partie intégrante des démarches visant à répondre aux défis que connaissent les Alpes en matière de développement. Il est également important, lorsque l'on envisage des stratégies, de penser à l'efficacité énergétique et à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Réduire la consommation d'énergie dans l'arc alpin est un premier pas pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer le réchauffement global. Il ne suffit pas de satisfaire au potentiel technique en vue d'utiliser l'énergie de manière plus efficace; il faut aussi le renforcer par des mesures macroéconomiques menant à l'économie d'énergie.

Une initiative commune sur l'énergie, couvrant tout l'arc alpin, pourrait contribuer à un renforcement systématique des zones rurales, notamment des zones alpines très périphériques. Dans ce contexte, il apparaît encore plus important de développer une stratégie énergétique au niveau de toute la région alpine. Pour éviter les pannes d'approvisionnement, une solution pourrait être de mettre en place sur l'ensemble des Alpes une « smart grid », c'est-à-dire un réseau de distribution d'énergie « intelligent », si possible en association avec des installations d'énergie virtuelles, ce qui serait

une façon de réaliser un mélange équilibré d'énergie basé sur les sources d'énergie renouvelables alpines. Les régions pourraient contribuer à cet effort selon leurs conditions d'emplacement individuelles (en termes de ressources naturelles, vulnérabilité, conflits, acceptation, etc.) et en coopérant les unes avec les autres. La politique énergétique des pays alpins vise à accorder une plus grande part aux énergies renouvelables, l'objectif étant de passer des 9% actuels à 20% du mixte énergétique total d'ici 2020. La biomasse, l'énergie géothermique et l'énergie solaire ont un énorme potentiel à travers le territoire alpin. De plus, il s'agit d'énergies qui peuvent être utilisées à proximité immédiate de leur site de production. Le potentiel de croissance de l'énergie hydroélectrique est un facteur marginal. Il semble plus raisonnable d'améliorer l'efficacité des installations existantes et d'assurer une meilleure intégration écologique que de développer de nouvelles installations sans avoir au préalable mis au point une planification soignée.

La possibilité de produire une part plus importante de l'énergie dont elle a besoin présente pour l'ensemble du territoire alpin de nombreux avantages. Non seulement elle réduit la dépendance de cette

région vis-à-vis des sources d'énergie externes, mais elle contribue également à augmenter son pouvoir d'achat. Étant donné que ce sont des sources d'énergie locales qui sont utilisées, ainsi que des investissements locaux, l'économie locale se trouve renforcée et la région gagne en attractivité en termes d'emplois. Cette situation permet également un meilleur contrôle sur les prix de l'énergie, ainsi que la possibilité d'exporter et de rentabiliser un éventuel surplus de production. La production décentralisée d'énergie est une autre caractéristique de l'énergie locale renouvelable, qui réduit la distance entre le producteur et le consommateur, avec tous les avantages que cela présente.

Ce type de stratégie pourrait intéresser différents domaines prioritaires : services d'intérêt général, réseaux verticaux et horizontaux et création de grappes dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et du tourisme, coopération et formation de réseaux de ressources humaines dans les Alpes et, pour finir, les PME et l'innovation. La Convention alpine pourrait fournir la plate-forme pour un processus de ce genre et assurer, au niveau des politiques, un développement orienté vers la région « Alpes ».

F DÉVELOPPEMENT RURAL : LES PRINCIPAUX DÉFIS

Les principaux défis relevés par le groupe de travail sont de nature opérationnelle et pourraient fonder une future action politique dans l'arc alpin, contribuant au maintien des conditions de vie attractives dans les territoires intéressés.

Le groupe propose de prendre en compte les caractéristiques spécifiques des régions de montagne alpines. Cela ne signifie pas que les politiques publiques devraient être conçue en termes de compensation des handicaps (y compris le handicap naturel que représentent les montagnes), mais plutôt qu'elle devrait capitaliser sur la valeur des services fournis par leurs ressources et faire en sorte que les atouts dont bénéficient les populations alpines puissent être partagés par tous les citoyens.

Le groupe propose de d'organiser les principaux enjeux en se concentrant sur les six problématiques principales (pour la plupart de type transversal) :

1. La coordination des politiques publiques dans l'arc alpin et l'émergence de nouveaux types de gouvernance territoriale.
2. L'amélioration des rapports fonctionnels entre les zones de montagne et les centres urbains situés dans les vallées alpines et en bordure des Alpes.
3. La mobilisation de la recherche d'innovation dans les Alpes et pour des thèmes spécifiques des zones de montagne.
4. Le renforcement des activités économiques spécifiques aux Alpes (en exploitant la richesse du territoire pour générer des profits et, par là, maintenir les emplois existants et en créer de nouveaux).
5. La mise en réseau des expériences de développement durable dans les Alpes.
6. La promotion des économies d'énergie et utilisation d'énergies renouvelables

F.1 COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS L'ARC ALPIN ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX TYPES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE

Les défis alpins décrits dans ce rapport peuvent devenir les ressorts d'une approche intégrée au développement rural. L'objectif est de coordonner toutes les politiques pour faire en sorte qu'elles se concentrent sur ce qui est vital en vue d'un développement rural durable. Une gouvernance ascendante, impliquant différents groupes de population, est un principe de base, qui nous permettrait de mettre en place avec succès, au niveau général et spécifique, des approches intégrées aux différents niveaux territoriaux.

Comme nous l'avons vu, le territoire alpin a subi un certain nombre de changement démographique. La question de l'adaptation au changement climatique est perçue comme un enjeu stratégique. Il s'agira donc de coordonner les différentes politiques et les mesures transversales de développement de l'arc alpin. D'après le groupe de travail, les décideurs politiques devraient promouvoir une approche macro-régionale pour le territoire alpin. Cela aidera à renforcer la coordination entre outils européens et outils nationaux, elle-même susceptible

Enjeu stratégique 1 :

la Convention alpine doit contribuer aux discussions concernant une approche macro-régionale et d'autres formes de gouvernance territoriale du territoire alpin. Dans ce contexte, les collectivités locales devraient être plus impliquées.

Enjeu stratégique 2 :

il est indispensable d'identifier les moyens pouvant permettre d'atténuer le changement climatique dans l'arc alpin et de s'y adapter, car ils pourront alimenter le développement rural durable, spécialement en encourageant les initiatives des communes, des villes ou des régions.

de contribuer à l'adaptation de l'économie alpine aux conséquences déjà perceptibles du réchauffement global.

Dans ce contexte, les membres du groupe de travail notent que la construction d'une politique publique ciblée sur les territoires alpins pâtie du manque de données statistiques à l'échelle du territoire de la Convention alpine.

Enjeu stratégique 3 :

il est nécessaire de renforcer le dialogue entre les institutions de la Convention alpine, les institutions de statistiques présentes au niveau national et communautaire, afin que le périmètre de la Convention alpine soit pris en compte dans le développement d'agrégats statistiques.

F.2 AMÉLIORATION DES RAPPORTS FONCTIONNELS ENTRE LES ZONES DE MONTAGNE ET LES CENTRES URBAINS

Les membres du groupe de travail soulignent que les dynamiques spatiales des Alpes sont étroitement liées à leurs rapports avec les villes voisines et leurs environs (retombant ou non dans le périmètre de la Convention alpine). En fait, ces dynamiques spatiales figurent parmi les plus puissantes de tout le continent. Le groupe de travail attire l'attention des décideurs politiques sur les points suivants :

- Le volume de trafic pendulaire et de circulation liée aux loisirs entre villes et les zones rurales dans les montagnes, et la nécessité pour les collectivités locales de se montrer solidaires : il est

important que les ressources dont disposent les collectivités locales soient destinées aussi au-delà à l'activité économique du territoire concerné.

- Certains territoires alpins sont fortement dépendants de l'économie résidentielle. Le groupe insiste sur la nécessité de structurer et d'accompagner d'autres secteurs de l'économie, pour éviter l'émergence d'espaces servant uniquement de dortoir ou de résidence secondaire.
- Le groupe relève qu'une part considérable du potentiel d'innovation, est localisée dans les villes principales proches des Alpes (relevant ou non du périmètre de la Convention alpine).

Enjeu stratégique 4 :

il est nécessaire de mettre en place une approche visant à faire en sorte que les acteurs des zones urbaines aussi bien que ceux des zones rurales se concentrent sur la manière d'assurer à la zone rurale alpine un développement équilibré.

Enjeu stratégique 5 :

il sera utile de repérer et de motiver des territoires pilotes capables d'établir une coopération entre les centres urbains et leur environnement rural, de façon à développer des programmes spécifiques en vue d'améliorer leurs rapports fonctionnels.

F.3 MOBILISATION DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'INNOVATION DANS LES ALPES ET POUR DES THÈMES SPÉCIFIQUES DES ZONES DE MONTAGNE

Les membres du groupe considèrent que la capacité des territoires alpins de générer pour eux-mêmes un développement durable (auto développement) dépend de leur capacité de mobiliser des chercheurs et de renforcer l'échange de connaissances, en vue de promouvoir l'innovation dans les territoires des Alpes. Ils recommandent donc :

- d'encourager la recherche à se concentrer sur des thèmes spécifiques ou fondamentaux pour

ces territoires (comment capitaliser sur les services éco systémiques, diversifier l'économie touristique, créer de l'innovation sociale et gérer les risques naturels...);

- de chercher à mobiliser le personnel spécialisé provenant des régions alpines, en jouant sur le fait que ces individus maintiennent généralement des liens puissants avec leur terre d'origine et ses environs.

Enjeu stratégique 6 :

il est souhaitable d'identifier, de renforcer et d'utiliser comme il convient les cadres de recherche existant dans les zones montagneuses.

Enjeu stratégique 7 :

il est important d'identifier des outils spécifiques pour promouvoir une politique de l'innovation intégrant les caractéristiques spécifiques des Alpes et basée sur les exemples de meilleures pratiques soulignés dans le rapport.

Enjeu stratégique 8 :

il est nécessaire de considérer la valeur des atouts et des services d'écosystèmes alpins comme une base pour mieux sauvegarder le fragile environnement de montagne.

F.4 RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SPÉCIFIQUES AUX ALPES

Avant toute chose, le groupe recommande aux décideurs politiques de prendre en compte les spécificités des zones de montagne alpines lorsqu'ils proposent de mettre en œuvre une politique publique majeure (politique agricole commune, politique de cohésion, politique des transports, etc.). Cette prise en considération des spécificités alpines permettrait de capitaliser sur la valeur des nombreuses ressources naturelles et humaines présentes dans les zones montagneuses alpines. Il s'agirait de considérer ces zones non pas en s'attachant à compenser leurs handicaps, mais en visant à exploiter leurs atouts naturels de manière à générer de l'économie.

Le groupe de travail souligne les points suivants :

- Concernant l'agriculture : en vue de contrer la tendance à l'abandon des activités agricoles et au dépeuplement, il est souhaitable de maintenir ou rétablir la compétitivité des exploitants, d'une part en soutenant un type d'agriculture multifonctionnel par le biais de subventions appropriées, de l'autre en utilisant des appellations d'origine pour la mise sur le marché des produits agricoles.
- Concernant le rôle des forêts en zone de monta-

gne : il faudrait développer des politiques publiques pour renforcer le rôle multifonctionnel des forêts de montagne (protection contre les risques naturels, beauté du paysage et attractivité pour le tourisme, production de bois de construction ou de chauffage, etc.).

- Concernant la production d'énergie : il est nécessaire de soutenir la production d'énergies renouvelables en assurant aux territoires une part de la richesse produite. Il est également important de choisir des sources d'énergie adaptées aux différentes spécificités territoriales.
- Concernant le secteur industriel : il faudra soutenir le processus de transformation et encourager la création de nouvelles entreprises. L'utilisation des TIC peut aider à développer un nouveau potentiel en termes de marché et à combler les distances physiques.
- Concernant le tourisme : le secteur du tourisme se doit d'être plus compétitif, particulièrement compte tenu de sa capacité de s'adapter au changement climatique.
- Concernant les services éco systémiques : il s'impose d'étudier différents modèles de paiement.

Enjeu stratégique 9 :

il importe d'identifier et de promouvoir des programmes et des financements, de telle sorte que les expériences réussies puissent être utiles à d'autres situations et qu'il soit possible d'évaluer l'incidence de l'innovation.

F.5 MISE EN RÉSEAU DES EXPÉRIENCES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ALPES

Pour finir, le groupe souligne qu'il est important d'encourager les politiques la promotion des approches ascendantes et les initiatives locales. La

Convention alpine encouragera la participation des acteurs alpins et des réseaux d'activités alpins.

Enjeu stratégique 10 :

il est proposer de promouvoir la mise en place des moyens institutionnels et financiers et des compétences nécessaires afin de transformer les expériences réussies en politiques de développement.

F.6 PROMOTION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les territoires alpins peuvent contribuer dans une mesure importante à la réalisation des objectifs 20-20-20 de l'UE, en devenant aussi efficaces que possible au plan de l'énergie et en promouvant les énergies renouvelables.

La région alpine possède de nombreuses ressources naturelles, qui peuvent considérablement aider à réduire la production de CO₂ et la dépendance des régions européennes vis-à-vis des régions productrices de carburants fossiles.

Les forêts alpines présentent un potentiel considérable de matériaux de construction à rendement énergétique élevé; par ailleurs, la construction d'édifices de ce genre est depuis longtemps une tradition. L'économie d'énergie étant de loin le moyen le plus propre et le plus disponible pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le groupe de travail suggère de se concentrer en premier

lieu sur la promotion de cet élément.

Toutefois, il existe aussi un potentiel important pour la production d'énergies renouvelables (énergie hydroélectrique, biomasse, énergie solaire, énergie éolienne et énergie géothermique). Il s'impose de le soutenir, mais sans négliger de prendre en compte par ailleurs ses effets négatifs potentiels sur l'environnement. Il est nécessaire de posséder une connaissance précise de toutes les incidences – positives ou négatives – de la production d'énergie renouvelable pour pouvoir en débattre de manière objective.

Il faudra donc encourager les mesures concernant l'économie d'énergie autant que l'utilisation d'énergies renouvelables.

Le groupe considère qu'il serait bon de soutenir la production d'énergie et de promouvoir le nouveau potentiel économique qu'elle pourrait offrir aux communes alpines.

Enjeu stratégique 11 :

il est souhaitable de promouvoir le développement d'approches territoriales sur l'énergie, qui serviront de base pour promouvoir la production d'énergie renouvelable et renforcer la démarche actuelle d'efficacité énergétique.

Enjeu stratégique 12 :

il s'impose de collecter données et savoir-faire dans les domaines de l'économie d'énergie et de la génération d'énergie renouvelable.

Enjeu stratégique 13 :

il est nécessaire de donner la priorité aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique sur la démarche visant à accroître la génération d'énergie.

Enjeu stratégique 14 :

il s'agit enfin d'analyser systématiquement dans l'arc alpin, au niveau local et régional, le potentiel et les risques liés aux énergies renouvelables; et d'évaluer les incidences positives et négatives des différents types d'énergies renouvelables spécifiques à la région alpine et leurs conditions de mise en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

AEE, 2010; Évaluation intégrée des zones montagneuses d'Europe, Rapport AEE

Convention alpine; Premier Rapport sur l'état des Alpes « Transport et mobilité dans les Alpes », Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2007

Dax T., 2008; The role of mountain regions in territorial cohesion, a contribution to the discussion on the Green Paper on Territorial Cohesion, commissioned by Euromontana, Bruxelles, 57 pp.

Errington, A., 2003; Elaborare strumenti per lo sviluppo rurale : un'agenda di ricerche multidisciplinari. In A. Arzeni, R. Esposti & F. Sotte (Eds.), Politiche di sviluppo rurale tra programmazione e valutazione (pp. 91-113). Milano : Franco Angeli

Tappeiner U., Borsdorf A., Tasser E., 2008; Atlas des Alpes, Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg

Zanolla G., Ruffini F. & Streifeneder T., 2007; Demographic dynamics in the Alpine arch : trends and future developments with special focus on Italy. International conference on Regional and Urban Modeling. Brussels

LIENS INTERNET

www.alpconv.org

www.alpine-space.eu

www.argealp.org

www.berggebiete.eu/cms/dmdocuments/laendliche_entwicklung/artikel_dax_machold_meisinger_rdp_rural-youth.pdf

www.dislivelli.eu

enrd.ec.europa.eu/rural-development-policy/leader/en/leader_home_en.cfm

www.ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/transnational/index_en.htm

www.ec.europa.eu/regional_policy/images/map/cooperat2007/transnational/transnat_mosaic.pdf

www.iscar-alpineresearch.org

www.mtnforum.org/rs/ol/browse.cfm?tp=vd&docid=4877

www.oecd.org/document/7/0,3746,en_2649_33735_37015431_1_1_1_1,00.html

www.reg-observatory.org

www.rim-europa.eu

www.uibk.ac.at/diamont

APPENDICE

Liste des meilleures pratiques présentées dans la version complète du rapport (disponible sur www.alpconv.org)

- Bonne pratique 1 :** activité des sociétés et associations comme critère de développement du capital social au niveau local, Slovénie
- Bonne pratique 2 :** innovation de processus en vue d'une planification durable, Italie
- Bonne pratique 3 :** le concept social Ausserfern, Autriche : encourager la coopération sociale régionale pour améliorer la qualité de vie
- Bonne pratique 4 :** the Ark : promotion de l'innovation dans le Valais, Suisse
- Bonne pratique 5 :** innovation sociale en Autriche : le réseau de femmes Lungau : réseau non partisan de femmes pour les femmes
- Bonne pratique 6 :** projet pilote de coopération entre communes : microrégion de la Haute-Sorne, Suisse
- Bonne pratique 7 :** innovation dans les services pour soutenir le tourisme dans les Alpes
- Bonne pratique 8 :** les Perles alpines, projet international
- Bonne pratique 9 :** projets pilotes : « mobiles Entlebuch » : développer des mobilités douces dans la réserve de biosphère UNESCO à Entlebuch, Suisse
- Bonne pratique 10 :** parc de biosphère du Grosses Walsertal, Autriche
- Bonne pratique 11 :** « La route du fromage » de Bregenzerwald, Autriche
- Bonne pratique 12 :** programme de développement Soča 2002-2006 et 2007-2013, Slovénie
- Bonne pratique 13 :** intégration des services, Liechtenstein
- Bonne pratique 14 :** inoVagri : Promotion de l'innovation dans l'agriculture, Suisse
- Bonne pratique 15 :** la région de production de foin bio – Trumer Seenland, Autriche
- Bonne pratique 16 :** agriculture biologique de l'Eco-village à Čadrg, Slovénie
- Bonne pratique 17 :** parc naturel Almenland Teichalm Sommeralm, Autriche
- Bonne pratique 18 :** purification par lombricompost dans une fromagerie alpine, France
- Bonne pratique 19 :** projet « Chilometro zero », Italie
- Bonne pratique 20 :** le cas de SuperAlp! 4, un voyage durable à la recherche des cultures œno-gastronomiques alpines, projet international
- Bonne pratique 21 :** le centre de la compétitivité : ARVE Industries, projet international
- Bonne pratique 22 :** Micro Center Central Suisse (MCCS)
- Bonne pratique 23 :** le schéma des services du « Pays Sisteronais Buëch », France
- Bonne pratique 24 :** services en faveur des villages en haute Carinthie, Autriche
- Bonne pratique 25 :** la librairie mobile BIBLIOBUS, Slovénie
- Bonne pratique 26 :** aide sociale pour l'intégration des handicapés mentaux dans la commune de Črna, Slovénie
- Bonne pratique 27 :** programme de recherche « My featured space », région Alpe Adria
- Bonne pratique 28 :** vision Rheintal : 29 communes – un espace de vie, Autriche
- Bonne pratique 29 :** association d'agglomérations Werdenberg-Liechtenstein, Suisse et Liechtenstein
- Bonne pratique 30 :** protection et promotion des vignobles et de la viticulture de montagne : les cas de CERVIM et UNCEN, Italie
- Bonne pratique 31 :** stratégies d'adaptation en vue de la gestion des forêts fédérales autrichiennes, Autriche
- Bonne pratique 32 :** projets INTERREG dans le domaine de la sylviculture, Allemagne
- Bonne pratique 33 :** développement d'une approche concernant le bois de construction : la certification « Bois des Alpes », France
- Bonne pratique 34 :** meilleures pratiques de mobilité durable, Italie
- Bonne pratique 35 :** cycles économiques et développement rural en Europe, notamment concernant les sites alpins
- Bonne pratique 36 :** paiements aux agriculteurs pour l'eau du robinet de qualité dans la ville de Munich, Allemagne
- Bonne pratique 37 :** spécialisation en production vinicole à Goriška Brda, Slovénie
- Bonne pratique 38 :** villes et terres françaises d'art et d'histoire, France
- Bonne pratique 39 :** le cas du Fonds italien pour l'environnement « Luoghi del cuore », Italie
- Bonne pratique 40 :** gestion du paysage dans la stratégie de développement spatial en Slovénie
- Bonne pratique 41 :** fondation du Sentier de la paix dans la vallée de la Soča, Slovénie
- Bonne pratique 42 :** musée en plein air Glentleiten, Haute-Bavière, Allemagne
- Bonne pratique 43 :** formation d'excellence pour la gestion des atouts des montagnes alpines, en Allemagne et Italie
- Bonne pratique 44 :** dimension sociale et performance économique en Autriche
- Bonne pratique 45 :** projet SHARE, projet international
- Bonne pratique 46 :** Wildpoldsried en 2009, Allemagne
- Bonne pratique 47 :** programme e5 pour une utilisation efficace de l'énergie dans les communes, Autriche
- Bonne pratique 48 :** région bioénergétique Goms 2030; Projet « Gleichstrom » 2007 - 2010, Suisse
- Bonne pratique 49 :** projet de canalisations de vapeur – gestion des déchets, Suisse
- Bonne pratique 50 :** agence suisse de promotion de l'innovation CTI, Suisse

www.alpconv.org

**Secrétariat permanent
de la Convention alpine**

Herzog-Friedrich-Straße 15
A-6020 Innsbruck
Tel.: + 43.512.588.589 – 0
Fax.: + 43.512.588.589 – 20
Email: info@alpconv.org

Bureau de Bolzano

Viale Druso 1/Drususallee 1
I-39100 Bolzano/Bozen
Tel.: + 39 0471 055 352
Fax.: + 39 0471 055 359

